

# **AMPLITUDE SURGICAL**

Société Anonyme

11 cours Jacques Offenbach  
26000 VALENCE

---

## **Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés**

Exercice clos le 30 juin 2017

**MAZARS**  
Le Premium  
131 boulevard de Stalingrad  
69100 VILLEURBANNE

**DELOITTE & ASSOCIES**  
Immeuble Higashi  
106 cours Charlemagne  
69002 LYON

## **AMPLITUDE SURGICAL**

Société Anonyme

11 cours Jacques Offenbach  
26000 VALENCE

---

### **Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés**

Exercice clos le 30 juin 2017

---

A l'assemblée générale de la société AMPLITUDE SURGICAL,

#### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société AMPLITUDE SURGICAL relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

#### **Fondement de l'opinion**

##### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés" du présent rapport.

### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er juillet 2016 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

### **Observation**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les notes 1 "Entité présentant les états financiers – Evènements significatifs" et 25 "Provisions pour risques et charges" de l'annexe qui exposent les modalités de traitement du litige existant avec l'URSSAF et relatif à la contribution prévue par les articles L.245-5-1 et L.245-5-2 du code de la sécurité sociale (litige "taxe promotion des dispositifs médicaux").

### **Justification des appréciations - Points clés de l'audit**

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

### **Évaluation des goodwill – tests de valeur**

#### Risque identifié

Dans le cadre de sa création et de son développement, le Groupe a effectué des opérations de croissance externe ciblées et donc reconnu plusieurs goodwill. Ces goodwill, qui correspondent, au cas présent, à l'écart entre le prix payé et la juste valeur des actifs et des passifs à la date d'acquisition, ont été alloués à deux groupes d'unités génératrices de trésorerie (UGT), définies en fonction des zones géographiques d'implantation du Groupe, soit le marché français et les marchés internationaux (cf. notes 3.4 et 15 de l'annexe des comptes consolidés).

La Direction s'assure lors de chaque exercice que la valeur comptable de ces goodwill, figurant au bilan pour un montant de 92,5 millions d'euros, n'est pas supérieure à leur valeur recouvrable et ne présente pas de risque de perte de valeur.

Les modalités du test de dépréciation mis en œuvre, ainsi que le détail des hypothèses retenues sont décrites en note 3.4 de l'annexe des comptes consolidés. La valeur recouvrable a été déterminée par référence à la valeur d'utilité calculée à partir de la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus des groupes d'actifs composant les deux UGT.

La détermination de la valeur recouvrable des goodwill, qui représentent un montant particulièrement significatif, fait appel à une part de jugement importante de la Direction, s'agissant, notamment, du taux de croissance retenu pour les projections de flux de trésorerie et du taux d'actualisation qui leur est appliqué. Nous avons donc considéré l'évaluation des goodwill comme un point clé de l'audit.

#### Notre réponse

Nous avons examiné la conformité de la méthodologie appliquée par la société aux normes comptables en vigueur.

Nous avons également effectué un examen critique des modalités de mise en œuvre de cette méthodologie et vérifié notamment :

- l'exhaustivité des éléments composant la valeur comptable des groupes d'UGT et la cohérence de la détermination de cette valeur avec la façon dont les projections des flux de trésorerie ont été déterminées pour la valeur d'utilité ;
- la cohérence des projections de flux de trésorerie par rapport au contexte économique et financier et la fiabilité du processus d'établissement des estimations en examinant les causes des différences entre les prévisions et les réalisations ;
- la cohérence de ces projections de flux de trésorerie avec les dernières estimations de la Direction, telles qu'elles ont été présentées au conseil d'administration dans le cadre des processus budgétaires ;
- la cohérence du taux de croissance retenu pour les flux projetés avec les analyses de marché et les consensus des principaux acteurs ;
- le calcul du taux d'actualisation appliqué aux flux de trésorerie estimés de l'activité en vérifiant que les différents paramètres d'actualisation composant le coût moyen pondéré du capital des groupes d'UGT permettaient d'approcher le taux de référence pour ces groupes d'UGT. De ce fait, nous nous sommes appuyés sur nos experts en Évaluation ;
- le calcul et la pertinence du test de sensibilité sur la valeur d'utilité, effectué par la Direction, à une variation des principales hypothèses retenues.

#### ***Évaluation des stocks d'en-cours et produits finis***

##### Risque identifié

Les stocks du Groupe figurent au bilan consolidé au 30 juin 2017 pour un montant brut de 48 millions d'euros, déprécié à hauteur de 2,7 millions d'euros. Ils sont constitués principalement par des encours et des produits intermédiaires et finis, valorisés selon leur coût de production et dépréciés en fonction des ventes historiques (cf. notes 3.9 et 17 de l'annexe des comptes consolidés).

Du fait de la nature de l'activité, le Groupe met à la disposition des hôpitaux et cliniques des prothèses chirurgicales de différentes tailles (obligation réglementaire) pouvant conduire à des cycles de rotation longs pour les tailles atypiques. En complément, les pièces de rechange des instruments de pose (ancillaires) sont stockées afin que le groupe puisse être en mesure de répondre à leur remplacement.

L'appréciation du pourcentage de dépréciation en fonction du nombre de mois de ventes en stocks requiert un jugement de la société dans un contexte de croissance rapide des ventes, tant en France que sur des territoires nouveaux.

Il existe donc un risque que la valeur nette de réalisation de certaines références, correspondant au prix de vente attendu par le Groupe, soit inférieure à leur coût de fabrication et donc un risque de surévaluation des stocks de produits intermédiaires et finis.

Nous avons considéré ce sujet comme un point clé de l'audit car les éventuelles provisions qui en découlent sont par nature dépendantes d'hypothèses, estimations ou appréciations de la Direction du Groupe.

#### Notre réponse

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses retenues par la Direction pour déterminer la valeur nette de réalisation et identifier ainsi les articles qui doivent être comptabilisés à cette valeur.

Nous avons :

- pris connaissance des procédures de contrôle interne mises en place pour identifier les articles à rotation lente ou ayant une durée de vie limitée ;
- testé l'efficacité des contrôles clés relatifs à ces procédures ;
- comparé par sondages le coût des articles en stock avec le prix de vente net pratiqué ;
- identifié, à partir d'une requête informatique, les articles à rotation lente et vérifié leur correcte évaluation à la valeur nette de réalisation lorsque celle-ci est inférieure à leur coût unitaire moyen pondéré d'achat ou à leur coût de production.

#### ***Provisions pour risques et charges – Traitement comptable des dispositions de l'accord AUSTOFIX***

##### Risque identifié

Conformément à la note 25 de l'annexe des comptes consolidés, les litiges font l'objet de provisions, dont les montants sont établis en conformité avec la norme IAS 37 "provisions". Plus particulièrement, le Groupe a été exposé à un litige avec la société AUSTOFIX qui s'est débouché, au cours de l'exercice, comme indiqué dans la note 1 "Entité présentant les états financiers - Évènements significatifs" de l'annexe des comptes consolidés.

Cet accord, qui s'est soldé par un paiement global de 8,8 millions d'euros, a été comptabilisé, pour partie, en charges opérationnelles non courantes pour la part correspondant à l'indemnité versée à AUSTOFIX et, pour le solde, en moins des capitaux propres au titre des 25% de participation acquis dans la filiale australienne.

Nous avons considéré le déboucement de ce litige comme un point clé de l'audit compte tenu des montants en jeu et du niveau de jugement requis pour ventiler l'accord transactionnel dans les comptes consolidés entre la part indemnité et celle relative à la juste valeur de la participation.

#### Notre réponse

Dans le cadre de notre audit des comptes consolidés, nos travaux ont notamment consisté à :

- examiner les procédures mises en œuvres par le Groupe, afin d'identifier et recenser l'ensemble des éléments relatifs à l'accord final ;
- prendre connaissance de l'analyse du risque du montant réglé par le Groupe, de sa ventilation entre la part de l'indemnité et celle relative à la juste valeur de la participation, ainsi que de la documentation correspondante ;
- prendre connaissance de l'expertise indépendante de la valeur de la filiale et des motifs retenus par Amplitude pour le choix du montant comptabilisé ;
- obtenir des consultations écrites de la part des conseils externes du Groupe afin d'apprécier le caractère suffisant des montants comptabilisés au regard de l'absence de risque résiduel encouru par le Groupe ;
- vérifier le caractère approprié des informations relatives à cet accord présentées en annexe des comptes consolidés.

#### **Vérification des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

#### **Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires**

##### ***Désignation des commissaires aux comptes***

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société AMPLITUDE SURGICAL par l'assemblée générale du 21 décembre 2011, pour le cabinet MAZARS, et du 14 décembre 2016, pour le cabinet DELOITTE & ASSOCIES.

Au 30 juin 2017, le cabinet MAZARS était dans la 6<sup>ème</sup> année de sa mission sans interruption et le cabinet DELOITTE & ASSOCIES dans la 2<sup>ème</sup> année, dont, respectivement, 3 et 2 années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

### **Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés**

Il appartient à la Direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

### **Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés**

#### ***Objectif et démarche d'audit***

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la Direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

### ***Rapport au comité d'audit***

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit. Ces points sont décrits dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Villeurbanne et Lyon, le 30 octobre 2017

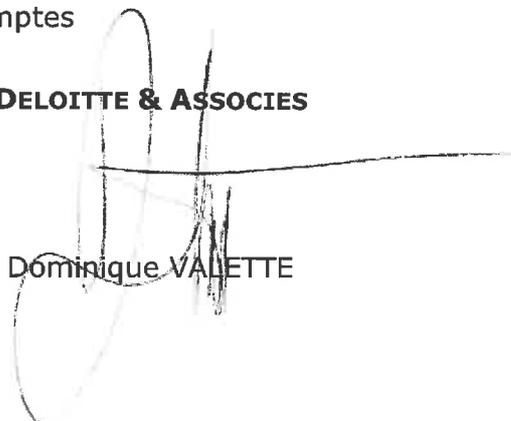
Les commissaires aux comptes

**MAZARS**



Pierre BELUZE

**DELOITTE & ASSOCIES**



Dominique VALETTE

# **COMPTES CONSOLIDES**

Bilan consolidé

Compte de résultat consolidé

Annexe

## BILAN CONSOLIDÉ COMPARE

### Actif

En milliers d'euros	Note	30-juin-17	30-juin-16
<i>Goodwill</i>	15	92 491	90 427
<i>Immobilisations corporelles</i>	16	39 125	27 310
<i>Immobilisations incorporelles</i>	15	16 926	14 110
<i>Autres actifs financiers, y compris dérivés</i>		664	411
<i>Actifs d'impôt différé</i>	14	10 086	11 767
<b>Total des actifs non courants</b>		<b>159 292</b>	<b>144 024</b>
<i>Stocks</i>	17	45 300	50 721
<i>Créance d'impôt courant</i>	18	3 537	3 285
<i>Créances clients et autres débiteurs</i>	18	21 204	27 155
<i>Trésorerie et équivalents de trésorerie</i>	19	41 627	32 080
<b>Total des actifs courants</b>		<b>111 669</b>	<b>113 241</b>
<b>Total des actifs</b>		<b>270 961</b>	<b>257 265</b>

### Passif

En milliers d'euros	Note	30-juin-17	30-juin-16
<i>Capital social</i>	20	469	469
<i>Prime d'émission</i>		146 686	145 507
<i>Autres réserves</i>		-31 389	-28 050
<i>Eléments constatés directement en capitaux propres</i>		-160	-264
<b>Résultat net part du groupe</b>		<b>-12 052</b>	<b>219</b>
<i>Participations ne donnant pas le contrôle</i>		-419	238
<b>Total des capitaux propres</b>		<b>103 136</b>	<b>118 120</b>
<i>Emprunts et dettes financières</i>	5 & 21	117 262	75 803
<i>Instruments dérivés passifs</i>	23	505	1 041
<i>Engagements de retraite</i>	24	445	451
<i>Provisions pour risques et charges nor.</i>	25	13 925	20 426
<i>Passifs d'impôt différé</i>	14	821	474
<i>Autres passifs non courants</i>		80	137
<b>Total des passifs non courants</b>		<b>133 038</b>	<b>98 332</b>
<i>Découverts bancaires</i>	5 & 22	17	9
<i>Dettes financement Factor</i>	5 & 22	1 793	441
<i>Emprunts et dettes financières</i>	5 & 21	2 596	5 366
<i>Passifs d'impôt courant</i>		1	869
<i>Dettes fournisseurs et autres créditeurs</i>	26	28 631	33 532
<i>Provisions pour risques et charges</i>	25	1 749	597
<b>Total des passifs courants</b>		<b>34 787</b>	<b>40 814</b>
<b>Total des passifs et des capitaux propres</b>		<b>270 961</b>	<b>257 265</b>

## COMPTE DE RESULTAT COMPARE

En milliers d'euros	Notes	30-juin-17 12 mois	30-juin-16 12 mois
<i>Chiffre d'affaires</i>	8	93 356	80 788
<i>Production stockée et immobilisée</i>		8 054	25 019
<i>Consommations de matières premières, m/ses et autres approv.</i>		-16 610	-24 533
<i>Achats de sous-traitance</i>		-9 871	-15 050
<i>Autres achats et charges externes</i>	9	-34 242	-30 241
<i>Impôts, taxes et versements assimilés</i>		-1 153	-931
<i>Charges de personnel</i>	10	-23 432	-18 270
<i>Dotations aux amort. &amp; provisions, nettes de reprises</i>	11	-13 328	-9 903
<i>Autres produits opérationnels</i>	12	1 677	966
<i>Autres charges opérationnelles</i>	12	-4 451	-4 382
<i>Plus ou moins value de cession immobilisations</i>		18	13
<b>RESULTAT OPERATIONNEL COURANT</b>		<b>17</b>	<b>3 477</b>
<i>Perte de valeur des actifs</i>		-	-
<i>Produits opérationnels non courants</i>		9 265	-
<i>Charges opérationnelles non courantes</i>	1 & 25	-10 328	-11 736
<b>RESULTAT OPERATIONNEL</b>		<b>-1 046</b>	<b>-8 259</b>
<i>Variation Dettes financières liées aux acquisitions de filiales</i>			11 637
<i>Autres produits financiers</i>		754	531
<b>Total produits financiers</b>		<b>754</b>	<b>12 168</b>
<i>Intérêts et charges financiers</i>	13	-7 517	-5 935
<i>Variation de valeur des intruments financiers</i>		-	-
<i>Autres charges financières</i>		-1 747	-882
<b>Total charges financières</b>		<b>-9 264</b>	<b>-6 817</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>		<b>-8 510</b>	<b>5 352</b>
<i>Impôts courants et différés</i>	14	-2 758	2 733
<b>RESULTAT NET</b>		<b>-12 314</b>	<b>-174</b>
<b>-Part du groupe</b>		<b>-12 052</b>	<b>219</b>
<b>-Part des participations ne donnant pas le contrôle</b>		<b>-262</b>	<b>-393</b>
<i>Résultat net par action - part du groupe (euros)</i>		-0,257	0,005
<i>Résultat net dilué par action - part du groupe (euros)</i>		-0,249	0,005
<i>Nombre d'actions retenu (en milliers)</i>			
<i>pour le résultat net par action</i>		46 930	46 930
<i>pour le résultat net dilué par action</i>		48 338	46 930

## RESULTAT GLOBAL COMPARE

En milliers d'euros	Note	30-juin-17	30-juin-16
<b>Résultat net consolidé de l'exercice</b>		<b>-12 314</b>	<b>-174</b>
<i>Couverture de flux de trésorerie</i>		357	-229
<i>Ecart de conversion</i>		106	40
<b>Total éléments recyclables</b>		<b>463</b>	<b>-189</b>
<i>Pertes et gains actuariels</i>		63	-108
<i>Impôts différés sur pertes et gains actuariels</i>		-21	36
<b>Total éléments non recyclables</b>		<b>42</b>	<b>-72</b>
<b>Résultat global</b>		<b>-11 809</b>	<b>-435</b>
<i>Dont part revenant au groupe</i>		-11 547	-42
<i>Dont part revenant aux participations ne donnant pas le contrôle</i>		-262	-393

## TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE

En milliers d'euros	Note	30-juin-17 12 mois	30-juin-16 12 mois
<b>OPERATIONS LIEES A L'ACTIVITE OPERATIONNELLE</b>			
<b>RESULTAT après impôt</b>		<b>-12 314</b>	<b>-174</b>
<i>Elim. des éléments sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité</i>			
<i>Amortissements, provisions et pertes de valeur (*)</i>	11	5 648	20 679
<i>Plus et moins values de cession</i>		-18	-13
<i>Charge de personnel IFRS 2</i>		1 179	-
<i>Charge d'impôt</i>	14	2 758	-2 733
<b>MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT avant impôt</b>		<b>-2 747</b>	<b>17 758</b>
<i>Impôt décaissé</i>	14	-907	-794
<i>Var° de stock</i>		5 567	-17 555
<i>Var° des Créances clients et rattachés</i>		7 443	-3 202
<i>Var° des Fournisseurs et dettes rattachées</i>		-6 037	6 813
<i>Autres</i>		62	-57
<i>Var° nette de la dette d'impôt sur les résu ltats</i>		-701	-977
<b>VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT</b>		<b>6 334</b>	<b>-14 978</b>
<b>Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle</b>		<b>2 680</b>	<b>1 987</b>
<b>ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</b>			
<i>Décaisst / acquisition immos incorporelles</i>	15	-5 169	-4 781
<i>Décaisst / acquisition immos corporelles</i>	16	-19 714	-13 196
<i>Encaisst / cession d'immos corp et incorp</i>		49	263
<i>Décaisst / acquisition actifs financiers</i>		-250	-363
<i>Encaisst / cession actifs financiers net d'impôt</i>			4
<i>Incidences des variations de périmètre</i>		-7 244	-10
<b>Flux net de trésorerie lié aux activités d'investissement</b>		<b>-32 328</b>	<b>-18 083</b>
<b>ACTIVITES DE FINANCEMENT</b>			
<i>Augmentation de capital ou apports</i>			
<i>Dividendes versés aux actionnaires de la mère</i>			
<i>Dividendes versés aux minoritaires</i>			
<i>Achats-Ventes d'actions propres</i>		-169	
<i>Financement FACTOR</i>	22	1 352	-5 259
<i>Encaissements provenant d'emprunts (****)</i>		78 205	9 128
<i>Variation des frais financiers (**)</i>		-566	494
<i>Remboursement d'emprunts (***)</i>		-39 608	-12 582
<b>Flux net de trésorerie lié aux activités de financement</b>		<b>39 214</b>	<b>-8 219</b>
<b>VARIATION DE TRESORERIE</b>		<b>9 566</b>	<b>-24 315</b>
<i>Incidences des variations de taux de change</i>		-26	321
<b>TRESORERIE et équivalents trésorerie A L'OUVERTURE</b>		<b>32 071</b>	<b>56 065</b>
<b>TRESORERIE et équivalents trésorerie A LA CLOTURE</b>		<b>41 610</b>	<b>32 071</b>

(\*) dont dotation pour risque au 30 juin 2016 et reprise de provision pour risque au 30 juin 2017 liée au litige avec les minoritaires d'Amplitude Australie (9 000 K€)

(\*\*) Intérêts capitalisés sur emprunt unitranche

(\*\*\*) dont variation au 30 juin 2016 des dettes financières liées aux minoritaires d'Amplitude Australie (9 139 K€) et Amplitude Brésil (2 498 K€). Au 30 juin 2017, les remboursements d'emprunts concernent le paiement du complément de prix des 40% d'Amplitude Brésil pour 4 100 K€ et le remboursement de la dette unitranche pour 35 M€.

(\*\*\*\*) complément de financement de 65 M€ + nouveaux contrats de crédit bail pour 7 M€.

Le rapprochement entre le montant de la trésorerie et équivalents de trésorerie apparaissant au bilan et le montant de la trésorerie nette figurant dans le tableau de variation de trésorerie s'établit de la façon suivante :

### Trésorerie et équivalents de trésorerie

En milliers d'euros	30-juin-17	30-juin-16
<i>Trésorerie et équivalents de trésorerie</i>	41 627	32 080
<i>Découverts bancaires</i>	-17	-9
<b>Trésorerie nette du tableau de variation de trésorerie</b>	<b>41 610</b>	<b>32 071</b>

### Variation du BFR

En milliers d'euros	juin-17	Var. Périmètre	juin-16	Variation
<i>Stocks</i>	45 300	146	50 721	5 567
<i>Créances clients et autres débiteurs</i>	21 204	1 492	27 155	7 443
<i>Dettes fournisseurs et autres créditeurs</i>	28 631	1 136	33 532	-6 037
<i>Passifs d'impôt courant</i>	1		869	-869
<i>Créance d'impôt courant</i>	3 537	85	3 285	167
				-701

## TABLEAUX DE VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

En milliers d'euros	Nbre d'actions (en milliers)	Capital	Primes	Autres réserves et résultat	Capitaux propres part du groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Capitaux propres
<b>Situation au 30 Juin 2015</b>	<b>46 930</b>	<b>469</b>	<b>145 507</b>	<b>-27 219</b>	<b>118 757</b>		<b>118 757</b>
<i>Changement de méthode comptable</i>							
<b>Situation au 1er juillet 2015</b>	<b>46 930</b>	<b>469</b>	<b>145 507</b>	<b>-27 219</b>	<b>118 757</b>		<b>118 758</b>
<i>Résultat consolidé de l'exercice</i>				219	219	-393	-175
<i>Variation de juste valeur des instruments financiers</i>				-228	-228		-228
<i>Ecarts Actuariels</i>				-72	-72		-72
<i>Ecarts de conversion</i>				40	40	-29	11
<b>Résultat Global</b>				<b>-42</b>	<b>-42</b>	<b>-422</b>	<b>-485</b>
<i>Augmentation de capital</i>							
<i>Imputation des frais d'augmentation de capital (net d'impôt)</i>							
<i>Variation passifs financiers</i>							
<i>Dividendes versés</i>							
<i>Diminution du pourcentage d'intérêt sans perte de contrôle</i>							
<i>Autres variations</i>				-672	-672	672	
				-161	-161	-11	-172
<b>Situation au 30 juin 2016</b>	<b>46 930</b>	<b>469</b>	<b>145 507</b>	<b>-28 095</b>	<b>117 881</b>	<b>238</b>	<b>118 120</b>
<i>Changement de méthode comptable</i>							
<b>Situation au 1er juillet 2016</b>	<b>46 930</b>	<b>469</b>	<b>145 507</b>	<b>-28 095</b>	<b>117 881</b>	<b>238</b>	<b>118 120</b>
<i>Résultat consolidé de l'exercice</i>				-12 052	-12 052	-262	-12 315
<i>Variation de juste valeur des instruments financiers</i>				357	357		357
<i>Ecarts Actuariels</i>				42	42		42
<i>Ecarts de conversion</i>				105	105	25	130
<b>Résultat Global</b>				<b>-11 549</b>	<b>-11 549</b>	<b>-237</b>	<b>-11 786</b>
<i>Augmentation de capital</i>							
<i>Coûts des paiements en actions</i>			1 179		1 179		1 179
<i>Achats/Ventes d'actions propres</i>				-169	-169		-169
<i>Dividendes versés</i>							
<i>Augmentation du pourcentage d'intérêt sans prise de contrôle</i>							
<i>Autres variations</i>				-3 701	-3 701	-419	-4 120
				-86	-86		-86
<b>Situation au 30 juin 2017</b>	<b>46 930</b>	<b>469</b>	<b>146 686</b>	<b>-43 600</b>	<b>103 555</b>	<b>-418</b>	<b>103 136</b>

Le 25 juin 2015, la société Amplitude Surgical a finalisé son introduction en bourse sur le marché réglementé d'Euronext à Paris. La variation du capital est la suivante :

- Création de 10 000 000 d'actions ordinaires liée à l'augmentation de capital,
- Conversion des obligations convertibles, exercice des bons de souscription d'actions, conversion des actions de préférence en 5 023 782 actions ordinaires.

Le nombre total d'actions ordinaires émises s'élève à 15 023 782 actions, le capital est désormais composé de 46 929 852 actions ordinaires.

Le 27 juillet 2016, un plan d'attribution d'actions gratuites a été mis en œuvre au profit de managers du groupe, le plan porte sur 1 407 897 actions.

# **ANNEXE**

## Notes annexes aux comptes annuels consolidés

### Note 1. Entité présentant les états financiers

Amplitude Surgical (« La Société») est une entreprise qui est domiciliée en France. Le siège social de la Société est situé à Valence (26). Les états financiers consolidés de la Société établie au 30 juin 2017 comprennent la Société et ses filiales (l'ensemble désigné comme « le Groupe » et chacune individuellement comme « les entités du Groupe »). L'activité du Groupe consiste principalement en la fabrication et la commercialisation de prothèses.

Les comptes consolidés au 30 juin 2017 porte sur une période de 12 mois (période du 1<sup>er</sup> juillet 2016 au 30 juin 2017).

### Evènements significatifs

#### Litige avec les actionnaires minoritaires de la filiale Amplitude Australia

Amplitude Surgical détenait au 30 juin 2015, 75% du capital de sa filiale australienne, Amplitude Australia. Amplitude Australia, consolidée par intégration globale, à hauteur d'un taux d'intérêt de 100% compte tenu de l'engagement de cession des minoritaires, représente environ 10% du chiffre d'affaires du groupe. Les 25% restants du capital d'Amplitude Australia sont détenus par le groupe Australien Austofix. Amplitude Surgical et Austofix avaient convenu d'un apport des titres de la filiale, rémunéré par l'émission de titres d'Amplitude Surgical, en deux tranches : l'une portant sur 19% du capital d'Amplitude Australia le 30 septembre 2015 et l'autre, sur le solde de 6% le 30 septembre 2016, en fonction des chiffres d'affaires réalisés respectivement au 30 juin 2015 et au 30 juin 2016.

Lors du processus d'apport, le groupe Austofix a refusé de signer le traité d'apport, indispensable à la réalisation des apports et permettre au commissaire aux apports d'établir ses rapports sur la valorisation et la parité d'échange retenue, telle que prévue au contrat. Austofix a ensuite dénoncé l'accord fixant les parités d'échange, et a porté devant les tribunaux Australiens une demande d'indemnisation pour défaut d'exécution. Amplitude considère que la demande de Austofix est hautement contestable, tant sur la valorisation des 25% d'Amplitude Australia que sur le montant des dommages.

Au 30 juin 2016, lors de l'arrêté des comptes d'Amplitude, et compte tenu de l'incertitude sur l'acquisition des 25% d'intérêts minoritaires de sa filiale et sur l'issue du litige en cours avec Austofix, les 25% avaient été déconsolidés, entraînant un reclassement de réserves groupe à intérêts minoritaires de 672 K€. La dette, pour faire face à cette acquisition complémentaire, avait été annulée et comptabilisée au résultat financier (9 M€) et une provision pour risque de même montant avait été comptabilisée en prenant pour base de calcul les valeurs utilisées pour l'estimation de la dette selon les modalités prévues au contrat.

Le 28 février 2017, la Société a finalisé un accord transactionnel avec Austofix, actionnaire minoritaire d'Amplitude Australia Pty. Cet accord entérine le rachat des 25% restant du capital de cette filiale, ainsi qu'une indemnité transactionnelle pour mettre fin au litige, pour un montant total de 12.7 millions d'AUD (8,79 M€). La part de l'accord correspondant au rachat des 25% de minoritaires a été évaluée sur la base d'une évaluation d'expert de décembre 2016 soit 4.1 M€ et le solde correspondant à l'indemnité soit 4,69 M€.

Les impacts de cet accord sur les comptes consolidés sont les suivants :

Au compte de résultat :

- Reprise de la provision pour litige, comptabilisation de l'indemnité transactionnelle et comptabilisation des coûts d'avocats sur la ligne « charges opérationnelles non courantes » pour +1.9 M€

Au bilan :

- Comptabilisation du rachat des 25% de titres, la différence entre la valeur de rachat (4.1 M€) et la part des minoritaires (0.4 M€) a été comptabilisé en moins de capitaux propres pour 3.7 M€.

### Litige « Taxe promotion des dispositifs médicaux »

Au 30 juin 2017, le Groupe a comptabilisé un complément de dotation aux provisions pour risque au titre du litige Taxe promotion des dispositifs médicaux (DM).

Le 23 Octobre 2014, la société a fait l'objet d'un redressement complémentaire au titre de ce litige pour les années 2011, 2012, 2013 et 2014 pour un montant de 5,5 millions d'euros. Le groupe a décidé de provisionner au 30 juin 2017 l'intégralité du risque au titre de ce litige (confère note 25).

Par un arrêt en date du 15 décembre 2016, la deuxième chambre civile de la Cour de cassation a (i) cassé et annulé, en toutes ses dispositions à l'exception de celles disant n'y avoir lieu à la transmission de la QPC, l'arrêt rendu le 8 septembre 2015 par la Cour d'appel de Grenoble et (ii) renvoyé l'affaire devant la Cour d'appel de Chambéry. La Cour d'appel de Chambéry a, par un arrêt en date du 12 septembre 2017, confirmé le jugement du TASS de Valence. Amplitude SAS a formé un pourvoi à l'encontre de cette décision.

### Opération de financement

Comme indiqué dans le rapport d'activité, la société Amplitude Surgical a finalisé en décembre 2016, une nouvelle émission obligataire de 65 M€, offrant au Groupe une enveloppe de 30 M€ pour poursuivre son développement à l'international et permettant le remboursement de 35 M€ de dette ancienne par anticipation.

### Prise de participation

Mi-décembre 2016, le Groupe a acquis une participation de 50% dans SOFAB Orthopédie, un sous-traitant industriel historique et stratégique, qui détient les sociétés Firm Industrie, Poli-Tech et Poli-Alpes. Ces sociétés sont intégrées globalement à compter du 1er janvier 2017. Le prix d'acquisition pour les 50% s'élève à 1 670 K€. Il existe un engagement ferme de rachat et de vente pour les 50% restants évalué à 1 700 K€.

## Note 2. Base de préparation

### 2.1 Déclaration de conformité

Les comptes consolidés du groupe Amplitude ont été préparés en conformité avec les IFRS, tel qu'adopté dans l'Union Européenne.

Les notes annexes portent sur les éléments significatifs de l'exercice et doivent être lues en liaison avec les états financiers consolidés au 30 juin 2017 inclus dans le document de référence enregistré auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) et disponible sur le site internet de la société [www.amplitude.surgical.com](http://www.amplitude.surgical.com) dans l'espace investisseurs.

Les états financiers consolidés d'Amplitude Surgical et de ses filiales (le groupe) sont présentés en milliers d'euros.

## 2.2 Base d'évaluation

Les comptes consolidés sont établis selon la convention du coût historique, à l'exception de certaines catégories d'actifs et passifs évalués à la juste valeur conformément aux IFRS. Les catégories concernées sont mentionnées dans les notes suivantes.

## 2.3 Monnaie fonctionnelle et de présentation

Conformément à la norme IAS 21, Le Groupe a retenu l'euro pour la présentation de ses états financiers consolidés. L'euro est la monnaie fonctionnelle du Groupe Amplitude Surgical, monnaie dans laquelle est libellée la majorité de ses transactions.

Les transactions en monnaie étrangère sont converties dans les monnaies fonctionnelles respectives des sociétés du Groupe en appliquant le cours de change en vigueur à la date des transactions. Les cours de monnaies étrangères des sociétés du groupe sont présentés en point 3.3 de cette annexe.

Toutes les données financières présentées en euro sont arrondies au millier d'euros le plus proche.

## 2.4 Recours à des estimations et aux jugements

La préparation des états financiers selon les IFRS nécessite de la part de la Direction l'exercice du jugement, d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses qui ont un impact sur l'application des méthodes comptables et sur les montants des actifs et des passifs, des produits et des charges. Les valeurs finalement observées lors du déboucement des opérations pourront être différentes des estimations réalisées à la date de clôture.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement et de toutes périodes ultérieures affectées.

Les informations sur les jugements critiques exercés pour appliquer les méthodes comptables qui ont l'impact le plus significatif sur les montants comptabilisés dans les états financiers consolidés sont incluses dans les notes suivantes :

- Note 3.4 - évaluation des Goodwills
- Note 3.5 - évaluation des immobilisations incorporelles
- Note 3.13 - provisions pour risques et charges
- Note 3.9 - évaluation et dépréciation des stocks

## 2.5 Changements de méthodes comptables

Au 30 juin 2017, aucune des normes publiées et non encore applicables de façon obligatoire et non encore approuvée par l'Union Européenne n'a été appliqué par anticipation.

Les impacts de l'IFRIC 21, applicable de façon obligatoire depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, ont été jugés comme non significatifs par le groupe.

## 2.6 Homogénéisation

Les états financiers de l'ensemble des filiales incluses dans le périmètre des comptes consolidés ont été homogénéisés selon les principes et règles comptables du Groupe en conformité avec les IFRS. Les comptes consolidés sont établis sur la base de situations comptables au 30 juin 2017.

## Note 3. Principales méthodes comptables

### 3.1 Présentation des états financiers

Les principes comptables retenus pour la préparation des états financiers consolidés sont conformes aux normes et interprétations IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 30 juin 2017. Ces principes comptables retenus sont cohérents avec ceux utilisés dans la préparation des comptes consolidés annuels pour l'exercice clos le 30 juin 2016.

Les nouvelles normes et interprétations suivantes applicables sur la période n'ont pas eu d'effet significatif sur les états financiers consolidés au 30 juin 2017 :

- Améliorations des IFRS – amendements aux normes IAS 1, IAS 16, IAS 38 et IAS 19.

Le Groupe n'a pas appliqué les normes et interprétations dont l'application obligatoire est postérieure au 30 juin 2017.

Concernant IFRS 15, sur la base des analyses en cours menées par le groupe relatives aux contrats de mise à disposition des implants et des instruments, le groupe n'anticipe pas de divergence significative sur les revenus des ventes d'implants.

### 3.2 Principes de consolidation

Toutes les sociétés comprises dans le périmètre clôturent leur exercice ou procèdent à un arrêté d'une situation comptable au 30 juin.

Le Groupe détient le contrôle exclusif des sociétés intégrées dans le périmètre des comptes consolidés présentées en note 29. Elles sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale. Comme indiqué en note 29, les filiales en cours de démarrage en Irlande, en Inde et aux Etats Unis, ne sont pas intégrées dans le périmètre compte tenu de leurs caractères non significatifs au 30 juin 2017.

Une filiale est une entité contrôlée par le Groupe. Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse. Les méthodes comptables des filiales sont homogénéisées et alignées sur celles adoptées par le Groupe.

Les soldes bilanciaux et les transactions, les produits et les charges résultant des transactions intra-groupe sont éliminés.

### 3.3 Méthode de conversion

#### Transaction en devises

Les transactions libellées en devises sont converties dans la monnaie fonctionnelle de l'entité au cours du jour de la transaction.

Les actifs et passifs monétaires (dont les créances et les dettes) en monnaie étrangère sont convertis dans la monnaie de présentation en fin d'exercice au taux de clôture. Les pertes et gains de change qui en résultent sont constatés en résultat au cours de la période.

### Conversion des états financiers des sociétés consolidées dont la devise fonctionnelle est différente de l'euro

La devise d'établissement des comptes consolidés est l'euro.

Les états financiers des filiales utilisant une monnaie fonctionnelle différente sont convertis en euros en utilisant :

- Le cours officiel à la date de clôture pour les actifs et passifs ;
- Le cours moyen de l'exercice pour les éléments du compte de résultat et du tableau de flux de trésorerie.

Les différences résultant de la conversion des états financiers de ces sociétés consolidées sont enregistrées en « écarts de conversion » au sein des autres éléments des résultats globaux.

Les écarts d'acquisition et ajustements de juste valeur provenant de l'acquisition d'une entité étrangère sont considérés comme des actifs et passifs de l'entité étrangère. Ils sont donc exprimés dans la monnaie fonctionnelle de l'entité et sont convertis au taux de clôture.

Les cours des devises des sociétés hors zone euro sont les suivants :

Pays	juin-17		juin-16	
	Cours Moyen	Cours de Clôture	Cours Moyen	Cours de Clôture
Australie	0,689384	0,672979	0,659185	0,670399
Brasil	0,282658	0,264901	0,248261	0,280336
Franc Suisse	0,924411	0,913375	0,918490	0,922560
Dollar	0,914495	0,875304	0,902947	0,900722
YEN	0,008319	0,007780	0,008720	0,008720
AFS	0,067877	0,066950	0,059900	0,061100
Roumanie	0,220480	0,219180		

### 3.4 Goodwill

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Les actifs, passifs et passifs éventuels de l'entreprise acquise sont évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition. Les écarts d'évaluation identifiés lors de l'acquisition sont comptabilisés dans les postes d'actifs et passifs concernés.

L'écart résiduel représentatif de la différence entre la juste valeur de la contrepartie transférée et la quote-part du Groupe dans l'évaluation à la juste valeur des actifs et des passifs identifiés est comptabilisé en Goodwill.

Les Goodwill sont affectés à deux unités génératrices de trésorerie (UGT). Les unités sont définies en fonction des zones géographiques d'implantation du groupe soit le marché français et les marchés Internationaux. Au 30 juin 2017, les Goodwill ont fait l'objet de tests d'impairment.

### Dépréciation

Les Goodwill ne sont pas amortis conformément à la norme IFRS 3 Révisée «Regroupements d'entreprise». Ils font l'objet d'un test de perte de valeur au moins une fois par an.

L'analyse des dépréciations est réalisée en fonction des actifs testés, soit au niveau des actifs individuels, soit au niveau des unités génératrices de trésorerie correspondant au plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de flux de trésorerie largement indépendantes. Le Goodwill est testé au niveau de l'unité génératrice de trésorerie concernée.

Une dépréciation est constatée lorsque la valeur nette comptable du Goodwill est supérieure à sa valeur recouvrable qui correspond au montant le plus élevé de la valeur de marché diminuée des coûts de cession et de la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est égale aux cash-flows prévisionnels actualisés.

Les dépréciations constatées sur les unités génératrices de trésorerie sont imputées en priorité sur le Goodwill, puis sur la valeur des autres actifs des unités génératrices de trésorerie dans la limite de leur valeur recouvrable.

Au 30 juin 2017, les tests de dépréciation ont été réalisés sur la base de la méthode des cash flow actualisés en retenant les hypothèses et paramètres suivants :

- prise en compte du business plan actualisé à la date d'arrêté des comptes pour la période courant du 1<sup>er</sup> juillet 2017 au 30 juin 2027
- taux de croissance à l'infini de 2.5%.
- actualisation à un taux de 10% des flux de trésorerie attendus

Le test de valeur a permis de confirmer la valeur comptable des actifs des unités génératrices de trésorerie (y compris le goodwill).

Les tests de sensibilité dans une fourchette de +/- 1 point sur respectivement le taux d'actualisation et le taux de croissance à l'infini n'ont pas permis d'identifier de risques de dépréciation. Le Groupe n'a pas identifié de scénarii probables qui conduiraient à constater des dépréciations.

La prise en compte du business plan sur 10 ans correspond à l'hypothèse d'investissement de l'entreprise sur cette période.

### **3.5 Immobilisations incorporelles**

Les immobilisations incorporelles figurent au bilan à leur prix de revient. Les éléments incorporels identifiés lors d'une acquisition sont inclus dans ce poste. Il s'agit principalement de brevets et de logiciels.

En ce qui concerne les brevets, la société exploite les brevets dont elle est propriétaire ou qu'elle détient dans le cadre de contrats de concession de licence.

Seuls les contrats en pleine propriété ont donné lieu à la comptabilisation d'un incorporel, les contrats de concession de licence ne sont pas portés à l'actif (les redevances afférentes étant comptabilisées en charges externes).

La valeur brute d'entrée des brevets immobilisés correspond à la valeur des redevances estimée à la date d'acquisition du brevet par Amplitude SAS, la contrepartie correspondant à une dette en faveur du cédant de l'invention.

La probabilité d'une utilisation des brevets postérieurement à la date de total amortissement de l'actif incorporel comptabilisé est possible compte tenu du niveau des redevances versées et de la durée des contrats signés avec les cédants de l'invention.

A chaque clôture, la dette sur brevets fait l'objet d'une actualisation en fonction du montant des redevances futures à verser en contrepartie d'une réévaluation de la valeur du brevet correspondant à l'actif du bilan.

Ces brevets sont amortis annuellement à hauteur des redevances proportionnelles au chiffre d'affaires versées à l'inventeur. Au fur et à mesure du versement des redevances, le montant est porté au débit du compte fournisseur d'immobilisation.

Les logiciels sont amortis sur leur durée d'utilisation attendue par le Groupe c'est-à-dire 3 à 5 ans.

### **3.6 Frais de recherche et développement**

Conformément à IAS 38, les frais de recherche sont enregistrés dans les charges de l'exercice au cours duquel ils sont engagés.

Selon IAS 38, les frais de développement sont comptabilisés en immobilisations incorporelles uniquement si le Groupe peut démontrer l'ensemble des critères ci-après :

- Son intention et sa capacité financière et technique de mener le projet de développement à son terme
- Il est probable que les avantages économiques futurs attribuables aux dépenses de développement iront au Groupe
- et le coût de cet actif peut être évalué de manière fiable.

### **Amortissement**

Les frais de développement de nouveaux produits sont comptabilisés en immobilisations en cours jusqu'à la mise en vente du produit puis immobilisés et amortis sur une durée de 4 à 10 ans.

Les frais de renouvellement de marquage ou de renouvellement de certificat sont comptabilisés en immobilisations en cours jusqu'à la date de démarrage du nouveau certificat puis immobilisés et amortis sur la durée du nouveau certificat (5 ans).

### **3.7 Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles figurent au bilan pour leur coût d'acquisition. Elles ne font l'objet d'aucune réévaluation.

Les biens d'importance significative financés par des contrats de location financement, qui en substance transfèrent au Groupe les risques et avantages inhérents à leur propriété, sont comptabilisés à l'actif du bilan. La dette correspondante est inscrite au passif dans les Dettes financières.

Les subventions d'investissement sont présentées au passif dans les Autres passifs courants.

Les composantes d'une immobilisation sont comptabilisées séparément lorsque leurs durées d'utilité estimées, et donc leurs durées d'amortissement, sont significativement différentes.

### **Amortissement**

L'amortissement est calculé sur le montant amortissable, qui est le coût de l'actif diminué de la valeur résiduelle à la fin de la durée d'utilisation de l'actif. Compte tenu de la typologie des actifs corporels, aucune valeur n'a été considérée à l'issue des durées de vie économique présentées ci-dessous.

L'amortissement est comptabilisé en charge selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée pour chaque composant d'une immobilisation corporelle, ce qui représente au mieux le rythme estimé de consommation des avantages économiques futurs représentatifs de l'actif.

Les actifs loués sont amortis sur la plus courte de la durée du contrat de location et de leur durée d'utilité à moins que le Groupe ait une certitude raisonnable qu'il deviendra propriétaire à la fin du contrat de location.

Les terrains ne sont pas amortis.

Les durées estimées sont les suivantes :

<b>Types d'immobilisations</b>	<b>Mode</b>	<b>Durée</b>
<i>Constructions</i>	<i>Linéaire</i>	<i>20 ans (*)</i>
<i>Matériel et outillage</i>	<i>Linéaire</i>	<i>5 à 10 ans</i>
<i>Installations générales</i>	<i>Linéaire</i>	<i>3 à 10 ans</i>
<i>Matériel de transport</i>	<i>Linéaire</i>	<i>3 ans</i>
<i>Matériel de bureau</i>	<i>Linéaire</i>	<i>1 à 4 ans</i>
<i>Mobilier de bureau</i>	<i>Linéaire</i>	<i>4 à 7 ans</i>
<i>Emballages récupérables</i>	<i>Linéaire</i>	<i>3 à 5 ans</i>

\* Constructions financées par des contrats de crédit-bail souscrits par la SCI Les Tilleuls.

Les modes d'amortissement, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles sont revus à chaque clôture annuelle et ajustés si nécessaire.

### **Coûts ultérieurs**

Le coût de remplacement d'un composant d'une immobilisation corporelle est comptabilisé dans la valeur comptable de cette immobilisation s'il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet actif iront au Groupe et son coût peut être évalué de façon fiable.

La valeur comptable du composant remplacé est décomptabilisée.

Les coûts d'entretien courant et de maintenance sont comptabilisés en charges au moment où ils sont encourus.

### **3.8 Actifs loués.**

**Location financement**

Les biens significatifs acquis en location financement sont immobilisés lorsque les contrats de location ont pour effet de transférer au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ces biens. Les critères d'appréciation de ces contrats sont fondés notamment sur :

- Le rapport entre la durée de location des actifs et leur durée de vie
- Le total des paiements futurs rapporté à la juste valeur de l'actif financé
- L'existence d'un transfert de propriété à l'issue du contrat de location
- L'existence d'une option d'achat favorable
- La nature spécifique de l'actif loué

Les actifs détenus en vertu de contrats de location financement sont amortis sur leur durée d'utilisation, ou lorsqu'elle est plus courte, sur la durée du contrat.

**Location simple**

Les contrats de location ne possédant pas les caractéristiques d'un contrat de location financement sont enregistrés comme des contrats de location opérationnelle, et seuls les loyers sont enregistrés au résultat.

**3.9 Stocks**

Conformément à IAS 2, les stocks de marchandises et de produits finis acquis sont évalués au plus bas du prix de revient et de la valeur nette de réalisation.

**Evaluation des stocks consommés**

Les marchandises et matières premières sont évaluées selon la méthode du coût unitaire moyen pondéré. Les frais de stockage ne sont pas inclus dans la valorisation des stocks.

**Evaluation des stocks fabriqués**

Les produits en cours et produits finis ont été évalués à leur coût de production. La quote part de charges indirectes de production est calculée sur une base normale des capacités de production, à l'exclusion de tous coûts de sous activité et stockage.

**Dépréciation des stocks de produits finis**

Une dépréciation est constatée sur les stocks lorsque la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus est supérieure au cours du jour ou à la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente.

La valeur de réalisation est appréciée notamment par un pourcentage de dépréciation croissant en fonction du nombre de mois de ventes en stocks à la date de clôture.

**3.10 Créances clients et autres débiteurs**

Les créances clients correspondent aux montants exigibles des clients pour les produits vendus et les services rendus dans le cadre normal de l'activité du Groupe. Elles sont classées en actif courant si l'échéance est inférieure à douze mois et en non courant en cas d'échéance à plus de douze mois. Une provision pour dépréciation des créances clients est constituée lorsqu'il existe un indicateur objectif de l'incapacité du Groupe à recouvrer l'intégralité des montants dus dans les conditions initialement prévues lors de la transaction. Des difficultés financières importantes rencontrées par le débiteur, la probabilité d'une faillite ou d'une restructuration financière du débiteur, une défaillance ou encore un défaut de paiement sont considérés comme des indicateurs de dépréciation d'une créance.

### **3.11 Trésorerie et équivalents de trésorerie**

Ce poste comprend les disponibilités et les placements monétaires sans risque, mobilisables ou cessibles à très court terme, effectués par le Groupe dans le cadre de sa gestion de trésorerie au quotidien. Ces placements représentent des actifs financiers de transaction et sont donc évalués à leur juste valeur avec contrepartie résultat.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds en caisse et les dépôts à vue dont l'échéance est inférieure ou égale à 3 mois dès l'origine. Les découverts bancaires remboursables à vue et qui font partie intégrante de la gestion de la trésorerie du Groupe constituent une composante de la trésorerie et des équivalents de trésorerie pour les besoins du tableau des flux de trésorerie.

Les découverts bancaires, assimilés à un financement, sont présentés dans les « Emprunts et Dettes financières courants ».

### **3.12 Avantages au personnel**

#### **Régimes à prestations définies**

L'obligation nette du Groupe au titre de régimes à prestations définies est évaluée séparément pour chaque régime en estimant le montant des avantages futurs acquis par le personnel au cours de la période actuelle et des périodes antérieures. Ce montant est ensuite actualisé et la juste valeur des actifs du régime est déduite.

Les calculs des obligations au titre des prestations définies sont effectués à chaque clôture en utilisant la méthode des unités de crédit projetées.

Les réévaluations du passif net au titre des prestations définies, qui comprennent les écarts actuariels, le rendement des actifs du régime et, le cas échéant, la variation de l'effet du plafonnement de l'actif, sont comptabilisées immédiatement en autres éléments du résultat global.

Lorsque les avantages du régime sont modifiés, ou en cas de réduction de régime, l'impact associé aux services passés rendus par le personnel ou le profit (perte) lié à la réduction de régime, est comptabilisé immédiatement en résultat net. Le Groupe comptabilise des profits et pertes au titre de la liquidation d'un régime à prestations définies au moment où la liquidation se produit.

#### **Avantages à court terme du personnel**

Les obligations au titre des avantages à court terme sont évaluées sur une base non actualisée et comptabilisées lorsque le service correspondant est rendu.

Un passif est comptabilisé pour le montant que le Groupe s'attend à payer au titre des plans d'intéressement et des primes réglés en trésorerie à court terme si le Groupe a une obligation actuelle juridique ou implicite d'effectuer ces paiements en contrepartie de services passés rendus par le membre du personnel et que l'obligation peut être estimée de façon fiable.

### **3.13 Provisions pour risques et charges**

Des provisions sont constituées, conformément à IAS 37, lorsque le Groupe a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé et lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques, sans avantage équivalent, sera nécessaire pour éteindre l'obligation.

Ces provisions sont estimées en prenant en considération les hypothèses les plus probables à la date d'établissement des comptes.

Si l'effet de la valeur temps est significatif, les provisions sont actualisées.

### **3.14 Instruments financiers**

#### **Actifs financiers non courants**

Les autres actifs financiers comprennent les dépôts et cautionnement qui ont une échéance supérieure à douze mois.

#### **Autres actifs financiers courants**

À chaque date de clôture, les valeurs comptables des autres actifs courants du Groupe (autres que les stocks et les actifs d'impôt différé) sont examinées afin d'apprécier s'il existe une quelconque indication qu'un actif a subi une perte de valeur. S'il existe une telle indication, la valeur recouvrable de l'actif est estimée.

Ce poste contient principalement les créances sociales et fiscales du groupe.

#### **Emprunts et dettes financières**

Ils sont comptabilisés initialement à la juste valeur de la contrepartie reçue, diminuée des coûts de transaction directement attribuables à l'opération. Par la suite, ils sont évalués à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Conformément à IAS39, les frais d'émission des emprunts sont comptabilisés en diminution du montant emprunté et inclus dans le taux d'intérêt effectif. La différence entre la charge d'intérêt calculée à l'aide du taux d'intérêt effectif et les intérêts versés sur la période est comptabilisée en augmentation ou en diminution de la dette.

Les emprunts et dettes financières à moyen et long terme sont présentés dans les Passifs non courants. Les emprunts et dettes financières à court terme, ainsi que la part remboursable à moins d'un an des emprunts et dettes financières à moyen et long terme, sont présentés dans les Passifs courants.

#### **Actifs financiers non dérivés**

Le Groupe comptabilise initialement les prêts, créances et dépôts à la date à laquelle ils sont générés. Tous les autres actifs financiers sont comptabilisés initialement à la date de transaction à laquelle le Groupe devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument.

Les prêts et créances sont des actifs financiers à paiements fixes ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. De tels actifs sont comptabilisés initialement à la juste valeur majorée des coûts de transaction directement attribuables.

Les prêts et créances comprennent les créances clients et autres créances.

#### **Passifs financiers non dérivés**

Tous les autres passifs financiers sont comptabilisés initialement à la date de transaction à laquelle le Groupe devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument.

Le Groupe décomptabilise un passif financier lorsque ses obligations contractuelles sont éteintes, annulées ou arrivent à expiration.

Le Groupe a les passifs financiers non dérivés suivants : des emprunts, des découverts bancaires, des dettes fournisseurs et autres dettes.

De tels passifs financiers sont comptabilisés initialement à la juste valeur ajustée de tout coût de transaction directement attribuable puis évalué au coût amorti.

### **Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture**

Les instruments dérivés sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur.

Pour les instruments dérivés qui ne sont pas désignés comme des instruments de couverture, les variations ultérieures de juste valeur sont enregistrées en résultat financier.

### **Couverture de taux**

Le Groupe détient des instruments financiers dérivés afin de couvrir son exposition aux risques de taux d'intérêt.

Ces instruments dérivés sont qualifiés de couverture de flux de trésorerie.

Lors de la désignation initiale de la couverture, le Groupe documente formellement la relation entre l'instrument de couverture et l'instrument couvert, les objectifs de gestion des risques et la stratégie poursuivie lors de la mise en place de la couverture, ainsi que les méthodes qui seront utilisées pour apprécier l'efficacité de la relation de couverture.

Le Groupe apprécie, à la mise en place de la relation de couverture et de façon continue, s'il s'attend à ce que les instruments de couverture soient « hautement efficaces » dans le futur sur la période sur laquelle la couverture est désignée et apprécie si, rétrospectivement, les résultats effectifs de chaque couverture sont dans une fourchette allant de 80 à 125%.

### **Couvertures de flux de trésorerie**

Lorsqu'un dérivé est désigné comme instrument de couverture dans une couverture de variation des flux de trésorerie attribuable à un risque particulier associé à un actif ou passif comptabilisé ou à une transaction prévue hautement probable qui pourrait affecter le résultat, la partie efficace des variations de la juste valeur du dérivé est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global et présentée dans la réserve de couverture au sein des capitaux propres. Le montant comptabilisé en autres éléments du résultat global est sorti et inclus dans le compte de résultat sur la période au cours de laquelle les flux de trésorerie couverts affectent le résultat ; ce montant est comptabilisé sur la même ligne du résultat global que l'élément couvert. Toute partie inefficace dans les variations de juste valeur du dérivé est comptabilisée immédiatement en résultat.

### **3.15 Chiffre d'affaires**

Le chiffre d'affaires du groupe comprend les revenus des ventes de produits orthopédiques enregistrés nets des retours de marchandises, nets des avantages accordés aux clients.

Le Chiffre d’Affaires est reconnu dès lors que tous les critères suivants sont remplis : le transfert au client des risques et des avantages liés à la propriété a eu lieu, le Groupe n’est plus impliqué dans le contrôle effectif des biens cédés, le montant des revenus et les coûts associés à la transaction peuvent être évalués de façon fiable et il est probable que les avantages économiques associés à la transaction iront au Groupe.

Le chiffre d’affaires est comptabilisé pour le net, suivant les normes IFRS.

### 3.16 Charges et produits financiers

Les produits et charges financiers comprennent les intérêts sur les placements, les variations de juste valeur des instruments financiers, les intérêts sur les emprunts, diverses commissions bancaires et les résultats de change.

### 3.17 Impôt sur le résultat

L’impôt sur le résultat (charge ou produit) comprend la charge (le produit) d’impôt exigible et la charge (le produit) d’impôt différé. Les impôts exigibles et différés sont comptabilisés en résultat sauf s’ils se rattachent à un regroupement d’entreprises ou à des éléments qui sont comptabilisés directement en capitaux propres ou en autres éléments du résultat global.

L’impôt exigible est :

- le montant estimé de l’impôt dû (ou à recevoir) au titre du bénéfice (ou de la perte) imposable d’une période, déterminé en utilisant les taux d’impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture
- tout ajustement du montant de l’impôt exigible au titre des périodes précédentes.

L’impôt différé est comptabilisé sur la base des différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leurs bases fiscales. Les éléments suivants ne donnent pas lieu à la constatation d’impôt différé :

- la comptabilisation initiale d’un actif ou d’un passif dans une transaction qui n’est pas un regroupement d’entreprises et qui n’affecte ni le bénéfice comptable ni le bénéfice imposable
- les différences temporelles liées à des participations dans des filiales dans la mesure où il est probable qu’elles ne s’inverseront pas dans un avenir prévisible.

De plus, l’impôt différé n’est pas comptabilisé en cas de différences temporelles imposables générées par la comptabilisation initiale d’un goodwill. Les actifs et passifs d’impôt différé sont évalués aux taux d’impôt dont l’application est attendue sur la période au cours de laquelle l’actif sera réalisé et le passif réglé, sur la base des réglementations fiscales qui ont été adoptées ou quasi adoptées à la date de clôture. Les actifs et passifs d’impôt différé sont compensés s’il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d’impôt exigible, et s’ils concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale, soit sur la même entité imposable, soit sur des entités imposables différentes, mais qui ont l’intention de régler les actifs et les passifs d’impôt exigible sur la base de leur montant net ou de réaliser les actifs et de régler les passifs d’impôt simultanément.

Un actif d'impôt différé n'est comptabilisé au titre des différences temporelles déductibles et des pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés que dans la mesure où il est probable que le groupe disposera de bénéfices futurs imposables sur lesquels ceux-ci pourront être imputés.

Les actifs d'impôt différé sont examinés à chaque date de clôture et sont réduits dans la mesure où il n'est désormais plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible.

### 3.18 Résultat par action

Le résultat net par action est calculé en divisant le bénéfice net de la société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat dilué par action est calculé en augmentant le nombre moyen pondéré d'actions en circulation du nombre d'actions qui résulterait de la conversion des obligations convertibles et de l'exercice des bons de souscription d'actions.

### 3.19 Indicateurs de performance

#### *Réconciliation du résultat courant opérationnel et Ebitda*

L'EBITDA correspond au résultat opérationnel courant auquel sont ajoutées les dotations aux amortissements et retraité des éléments non-récurrents. La marge d'EBITDA correspond au montant d'EBITDA par rapport au chiffre d'affaires du Groupe. L'EBITDA et la marge d'EBITDA ne sont pas des agrégats comptables normés, répondant à une définition unique et généralement acceptée. Ils ne doivent pas être considérés comme un substitut au résultat opérationnel, au résultat net, aux flux de trésorerie provenant de l'activité opérationnelle ou encore à une mesure de liquidité. L'EBITDA et la marge d'EBITDA peuvent être calculés de façon différente par des sociétés différentes ayant une activité similaire ou différente. Ainsi, l'EBITDA et la marge d'EBITDA calculés par la Société peuvent ne pas être comparables à ceux utilisés par d'autres sociétés.

En milliers d'euros	30-juin-17	30-juin-16
Résultat opérationnel courant	17	3 477
+ Dotation aux amortissements	13 328	9 903
+Eléments non-récurrents (1)	2 155	93
<b>EBITDA</b>	<b>15 500</b>	<b>13 473</b>
<b>Marge d'EBITDA</b>	<b>16,6%</b>	<b>16,7%</b>

(1) Les principaux éléments non-récurrents comprennent :

- Pour l'exercice clos le 30 juin 2017 : les charges liées aux rachats de cartes et indemnités pour 0,3 million d'euros, le plan d'actions gratuites pour un total de 1,4 million d'euros, la réalisation d'un audit structurel et organisationnel pour 0,2 million d'euros et l'arrêt de commercialisation de produits pour 0,2 million d'euros.

## Note 4 Détermination de la juste valeur

Un certain nombre de méthodes comptables et d'informations nécessitent de déterminer la juste valeur d'actifs et de passifs financiers et non financiers. Les justes valeurs ont été déterminées pour des besoins d'évaluation ou d'informations à fournir, selon les méthodes décrites ci-dessous. Des informations complémentaires sur les hypothèses retenues pour déterminer les justes valeurs sont indiquées, le cas échéant, dans les notes spécifiques à l'actif ou au passif concerné.

### **Immobilisations corporelles**

La juste valeur des immobilisations corporelles comptabilisées suite à un regroupement d'entreprises repose sur les valeurs de marché. La valeur de marché d'un immeuble est le prix qui serait reçu pour sa vente lors d'une transaction normale entre des participants de marché à la date d'évaluation.

### **Immobilisations incorporelles**

La juste valeur des autres immobilisations incorporelles repose sur les flux de trésorerie actualisés attendus de l'utilisation et de la vente éventuelle des actifs.

### **Stocks**

La juste valeur des stocks acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises est déterminée sur la base des prix de vente estimés dans le cours normal de l'activité, diminués des coûts estimés d'achèvement et de vente, et d'une marge raisonnable pour rémunérer l'effort requis pour achever et vendre les biens.

### **Dérivés**

La juste valeur des instruments financiers non cotés pour lesquels il existe des données observables sur un marché est déterminée en utilisant des techniques d'évaluation telles que les modèles d'évaluation retenus pour les options ou en utilisant la méthode des flux de trésorerie actualisés.

Les modèles utilisés pour évaluer ces instruments intègrent des hypothèses basées sur des données du marché conformément à la norme IFRS 13. La juste valeur des swaps de taux d'intérêt est calculée sur la base des flux de trésorerie futurs actualisés.

Les justes valeurs reflètent le risque de crédit de l'instrument et intègrent des ajustements pour prendre en compte le risque de crédit de l'entité du Groupe et de la contrepartie lorsque cela est approprié.

## Note 5. Gestion du risque financier

Le Groupe réalise des opérations de couverture de taux suivantes :

En milliers d'euros	30-juin-17	30-juin-16
<i>Dettes financières à taux variable</i>	94 622	81 170
<i>Dettes financières à taux fixe</i>	-	-
<b>Dettes financières portant des intérêts</b>	<b>94 622</b>	<b>81 170</b>
<i>Couverture de flux de trésorerie (taux variables swapés à taux fixes)</i>	45 669	50 868

L'analyse de sensibilité est réalisée sur la base de la position nette de trésorerie après couverture au 30 juin 2017.

Le Groupe est exposé à la volatilité des taux d'intérêt notamment à travers l'évolution des conditions de ses financements à taux variables. Cependant, le Groupe a mis en place une gestion active des taux limitant ce risque.

Au 30 juin 2017 et au 30 juin 2016, le Groupe détient les instruments dérivés suivants :

## Gestion du risque de taux d'intérêts

## 30-juin-17

*En couverture de flux de trésorerie - financement des projets à taux variables swapés à taux fixes (en milliers d'euros)*

Date de traitement	Type	Sens	Nominal en cours (millions)	Devise	Départ	Maturité	Durée restante (années)	Taux	Valeur de marché
25/02/11	SWAP	E	2,169	EUR	21/03/11	22/12/25	8,5	3,2900%	-335
25/02/11	SWAP	P	2,169	EUR	21/03/11	22/12/25	8,5	Euribor 3M	28
16/12/14	SWAP	E	10,000	EUR	16/12/14	18/09/17	0,2	0,0300%	-1
16/12/14	SWAP	P	10,000	EUR	16/12/14	18/09/17	0,2	Euribor 1M	-8
16/12/14	SWAP	E	15,000	EUR	16/12/14	17/09/18	1,2	0,0720%	-13
16/12/14	SWAP	P	15,000	EUR	16/12/14	17/09/18	1,2	Euribor 1M	-80
16/12/14	SWAP	E	10,000	EUR	16/12/14	17/09/18	1,2	0,0700%	-9
16/12/14	SWAP	P	10,000	EUR	16/12/14	17/09/18	1,2	Euribor 1M	-40
16/12/14	SWAP	E	8,500	EUR	16/12/14	16/09/19	2,2	0,1250%	-24
16/12/14	SWAP	P	8,500	EUR	16/12/14	16/09/19	2,2	Euribor 1M	-44
<b>Total</b>			<b>45,669</b>						<b>-505</b>

E : emprunteuse

P : prêteuse taux variable

## 30-juin-16

*En couverture de flux de trésorerie - financement des projets à taux variables swapés à taux fixes (en milliers d'euros)*

Date de traitement	Type	Sens	Nominal en cours (millions)	Devise	Départ	Maturité	Durée restante (années)	Taux	Valeur de marché
27/07/11	SWAP	E	5,000	EUR	30/09/11	30/06/16	0,5	2,5600%	-65
27/07/11	SWAP	P	5,000	EUR	30/09/11	30/06/16	0,5	Euribor 3M	-8
25/02/11	SWAP	E	2,368	EUR	21/03/11	22/12/25	9,5	3,2900%	-414
25/02/11	SWAP	P	2,368	EUR	21/03/11	22/12/25	9,5	Euribor 3M	-11
16/12/14	SWAP	E	10,000	EUR	16/12/14	18/09/17	1,2	0,0300%	-4
16/12/14	SWAP	P	10,000	EUR	16/12/14	18/09/17	1,2	Euribor 1M	-56
16/12/14	SWAP	E	15,000	EUR	16/12/14	17/09/18	2,2	0,0720%	-24
16/12/14	SWAP	P	15,000	EUR	16/12/14	17/09/18	2,2	Euribor 1M	-164
16/12/14	SWAP	E	10,000	EUR	16/12/14	17/09/18	2,2	0,0700%	-16
16/12/14	SWAP	P	10,000	EUR	16/12/14	17/09/18	2,2	Euribor 1M	-109
16/12/14	SWAP	E	8,500	EUR	16/12/14	16/09/19	3,2	0,1250%	-35
16/12/14	SWAP	P	8,500	EUR	16/12/14	16/09/19	3,2	Euribor 1M	-136
<b>Total</b>			<b>50,868</b>						<b>-1 041</b>

E : emprunteuse

P : prêteuse taux variable

## Introduction

Le Groupe est exposé aux risques suivants liés à l'utilisation d'instruments financiers :

- risque de crédit
- risque de liquidité
- risque de marché
- risque opérationnel.

Cette note présente des informations sur l'exposition du Groupe à chacun des risques ci-dessus, ses objectifs, sa politique et ses procédures d'estimation et de gestion des risques, ainsi que sa gestion du capital. Des informations quantitatives figurent dans d'autres notes de ces états financiers consolidés.

## Le cadre de la gestion du risque

Il incombe au Président de définir et superviser le cadre de la gestion des risques du Groupe.

La politique de gestion des risques du Groupe a pour objectif d'identifier et d'analyser les risques auxquels le Groupe est confronté, de définir les limites dans lesquelles les risques doivent se situer et les contrôles à mettre en œuvre, de gérer les risques et de veiller au respect des limites définies.

## Risque de crédit

Le Groupe est exposé, par ses activités opérationnelles et financières, aux risques de défaillance de ses contreparties (clients, fournisseurs, partenaires) lorsque celles-ci se trouvent de l'impossibilité d'honorer leurs engagements contractuels.

### **Clients et autres débiteurs**

L'encours brut des créances clients et autres débiteurs dont l'échéance est dépassée est analysé ci-après :

En milliers d'euros	Actifs non dépréciés échus à la date de clôture				Actifs dépréciés	Actifs non dépréciés et non échus	Total
	0-6 mois	6-12 mois	au-delà d'1 an	total			
Au 30 juin 2017	2 789	78	275	3 142	929	12 926	16 997
Au 30 juin 2016	2 511	143	415	3 069	438	17 881	21 388

Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour le Groupe dans le cas où un client ou une contrepartie à un instrument financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles. Ce risque provient essentiellement des créances clients et des titres de placement.

La valeur comptable des actifs financiers représente l'exposition maximale au risque de crédit.

## Garanties

La politique du Groupe est de n'accorder des garanties financières qu'aux filiales détenues en totalité.

## Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque que le Groupe éprouve des difficultés à remplir ses obligations relatives aux passifs financiers qui seront réglés par remise de trésorerie ou d'autres actifs financiers. L'approche du Groupe pour gérer le risque de liquidité est de s'assurer, dans la mesure du possible, qu'il disposera toujours de liquidités suffisantes pour honorer ses passifs, lorsqu'ils arriveront à échéance, dans des conditions normales ou «tendues», sans encourir de pertes inacceptables ou porter atteinte à la réputation du Groupe.

Au 30 juin 2017, les flux contractuels non actualisés sur l'encours de dettes financières par date de maturité et par nature sont les suivants :

### **Au 30 juin 2017**

En milliers d'euros	Total	2018	2019	2020	2021	2022	Au-delà de 5 ans
<i>Emprunt obligataire Unitranché</i>	94 354						94 354
<i>Intérêts courus sur emprunt obligataire Unitranché</i>	268	74					194
<i>Emprunts auprès de Bpifrance</i>	8 000		1 150	1 600	1 600	1 600	2 050
<i>Emprunts auprès des établissements de crédit</i>	1 817	422	394	360	350	291	
<i>Dettes financières liées aux acquisitions de filiales</i>	1 700						1 700
<i>Dettes financières location financement</i>	13 720	2 174	2 199	2 161	1 751	1 302	4 133
<i>Découverts bancaires et comptes courants de trésorerie</i>	17	17					
<i>Dettes financières FACTOR</i>	1 793	1 793					
<b>Encours des dettes financières</b>	<b>121 689</b>	<b>4 480</b>	<b>3 743</b>	<b>4 121</b>	<b>3 702</b>	<b>3 193</b>	<b>102 431</b>
<i>Actifs liés aux financements</i>							
<i>Trésorerie et équivalents de trésorerie</i>	41 627						
<b>Endettement net</b>	<b>80 043</b>	<b>4 480</b>	<b>3 743</b>	<b>4 121</b>	<b>3 702</b>	<b>3 193</b>	<b>102 431</b>

### **Au 30 juin 2016**

En milliers d'euros	Total	2017	2018	2019	2020	2021	Au-delà de 5 ans
<i>Emprunts obligataires convertibles</i>							
<i>Emprunt obligataire Unitranché</i>	63 481						63 481
<i>Intérêts courus sur emprunt obligataire Unitranché</i>	567						567
<i>Emprunts auprès des établissements de crédit</i>	5 010	10	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000
<i>Dettes financières liées aux acquisitions de filiales</i>	4 100	4 100					
<i>Dettes financières location financement</i>	8 012	1 256	1 277	1 300	1 252	858	2 069
<i>Découverts bancaires et comptes courants de trésorerie</i>	8	9					
<i>Dettes financières FACTOR</i>	441	441					
<b>Encours des dettes financières</b>	<b>81 619</b>	<b>5 816</b>	<b>2 277</b>	<b>2 300</b>	<b>2 252</b>	<b>1 858</b>	<b>67 116</b>
<i>Actifs liés aux financements</i>							
<i>Trésorerie et équivalents de trésorerie</i>	32 080						
<b>Endettement net</b>	<b>49 540</b>	<b>5 816</b>	<b>2 277</b>	<b>2 300</b>	<b>2 252</b>	<b>1 858</b>	<b>67 116</b>

## Risque opérationnel

Le risque opérationnel correspond au risque de perte directe ou indirecte générée par un ensemble de facteurs internes liés aux processus du Groupe, à son personnel, à la technologie, à l'infrastructure, et par des facteurs externes autres que les risques de crédit, de marché et de liquidité tels que la conformité aux règles légales et réglementaires et aux règles de conduite de la profession. Les risques opérationnels sont générés par toutes les opérations du Groupe.

L'objectif du Groupe est de gérer son risque opérationnel de façon à trouver un équilibre permettant d'éviter des pertes financières et une atteinte à l'image du Groupe tout en contrôlant l'efficacité des coûts et en évitant les procédures de contrôle susceptibles de décourager l'initiative et la créativité.

## Note 6. Variation de périmètre

Comme indiqué dans les événements significatifs, le Groupe a acquis une participation de 50% dans SOFAB Orthopédie, un sous-traitant industriel historique et stratégique, qui détient les sociétés Firm Industrie, Poli-Tech et Poli-Alpes. Il existe un engagement ferme de rachat et de vente des 50% restants. Compte tenu de cet engagement et du fait que le groupe représente une part importante de leur activité, les sociétés sont intégrées globalement à 100% à compter du 30 juin 2017.

Création d'une filiale (Roumanie), la valeur des titres s'élève à 110 € et le pourcentage de détention est de 100%. Cette société a été intégrée dans le périmètre de consolidation au 30 juin 2017.

## Note 7. Information sectorielle

Toute l'activité du Groupe s'effectue dans une branche d'activité unique, à savoir la recherche, le développement, la fabrication et la vente d'implants orthopédiques et les instrumentations associées.

En conséquence, le Groupe présente une information sectorielle par zone géographique qui correspond aux états de reporting interne utilisés par le comité de surveillance pour le pilotage du Groupe.

Les zones géographiques ont été identifiées en deux sous-ensembles, correspondant à l'organisation interne du groupe et à des développements différents d'Amplitude sur ces marchés :

- le marché Français où le Groupe Amplitude Surgical a construit des relations clients pérennes et une position forte grâce à la présence de son réseau d'agents commerciaux exclusifs;
- les autres marchés internationaux, où le Groupe est présent directement par ses filiales de commercialisation.

**Informations géographiques**

L'information sectorielle est fournie par segmentation géographique du chiffre d'affaires, en individualisant la partie française d'une part et la partie internationale issue des filiales étrangères d'autre part.

La totalité des charges et produits a été ventilée. La France comprend les frais de recherche et de développement, les frais financiers et les fonctions support du groupe, localisés en France.

En milliers d'euros	Exercice Juin 2017			Exercice Juin 2016		
	France	International	Total	France	International	Total
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>67 955</b>	<b>25 400</b>	<b>93 356</b>	<b>60 278</b>	<b>20 510</b>	<b>80 788</b>
Résultat opérationnel courant	2 687	-2 650	17	3 281	197	3 477
Résultat financier	-7 123	-1 386	-8 510	6 449	-1 097	5 352
Impôts	-2 021	-737	-2 758	3 230	-497	2 733
<b>Résultat net</b>	<b>-7 108</b>	<b>-5 206</b>	<b>-12 314</b>	<b>1 223</b>	<b>-1 398</b>	<b>-174</b>
- dont amortissements	8 680	2 249	10 909	7 494	1 623	9 116
- dont autres charges sans contrepartie de trésorerie	1 460	958	2 418	787		787
<b>Actifs sectoriels</b>	<b>226 315</b>	<b>44 646</b>	<b>270 961</b>	<b>212 238</b>	<b>45 490</b>	<b>257 285</b>
- dont Goodwill	77 616	14 875	92 491	75 552	14 875	90 427
- dont immobilisations incorporelles	15 287	1 639	16 926	12 587	1 523	14 110
- dont immobilisations corporelles	32 463	6 662	39 125	21 536	5 773	27 310
<b>Capitaux propres</b>	<b>103 058</b>	<b>78</b>	<b>103 136</b>	<b>117 128</b>	<b>992</b>	<b>118 120</b>
Passifs sectoriels hors emprunts	39 594	6 058	45 652	52 745	5 130	58 486
<b>Dettes financières</b>	<b>122 173</b>		<b>122 173</b>	<b>82 660</b>		<b>82 660</b>
<b>Investissements sectoriels</b>						
- incorporels	4 937	232	5 169	4 475	306	4 781
- corporels	20 511	2 203	22 714	11 925	1 271	13 197

**Ventilation du chiffre d'affaires par gamme de produits**

La ventilation par gamme de produits en proportion est la suivante :

En %	30-juin-17	30-juin-16
Hips	30,60%	33,12%
Knees	56,98%	58,17%
Foot & Ankle	6,70%	4,67%
Others	5,72%	4,04%
<b>Total</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>

## Note 8. Chiffre d'affaires

La ventilation du chiffre d'affaires par nature et par zone géographique est la suivante :

Par nature

En milliers d'euros	30-juin-17	en %	30-juin-16	en %
<i>Ventes de marchandises</i>				
<i>Ventes de produits finis</i>	93 356	100%	80 788	100%
<i>Ventes de services</i>				
<b>Total</b>	<b>93 356</b>	<b>100%</b>	<b>80 788</b>	<b>100%</b>

Par zone géographique

En milliers d'euros	30-juin-17	en %	30-juin-16	en %
<i>Chiffre d'affaires France</i>	58 144	62%	52 338	65%
<i>Chiffre d'affaires Export Distributeurs</i>	9 812	11%	7 940	10%
<i>Chiffre d'affaires Export Filiales</i>	25 400	27%	20 510	25%
<b>Total</b>	<b>93 356</b>	<b>100%</b>	<b>80 788</b>	<b>100%</b>

## Note 9. Autres achats et charges externes

Les autres achats et charges externes se composent de :

En milliers d'euros	30-juin-17	30-juin-16
<i>Achats non stockés</i>	925	612
<i>Loyers locations simples</i>	1 451	1 028
<i>Entretien réparation</i>	891	760
<i>Primes d'assurance</i>	520	674
<i>Etudes et recherches</i>	3 019	2 701
<i>Personnel intérimaire</i>	671	965
<i>Commissions versées aux commerciaux</i>	14 986	13 717
<i>Honoraires</i>	4 044	2 724
<i>Publicité</i>	1 375	891
<i>Transports</i>	1 872	1 884
<i>Déplacements, missions</i>	3 202	2 960
<i>Frais bancaires et frais d'acquisition titres</i>	665	865
<i>Autres achats et charges externes</i>	620	460
<b>Total</b>	<b>34 242</b>	<b>30 241</b>

## Note 10. Charges de personnel et effectifs

**Charges de personnel****Frais de personnel**

En milliers d' euros	30-juin-17	30-juin-16
<i>Salaires et traitements</i>	16 669	13 167
<i>Charges sociales</i>	5 440	4 737
<i>Coûts des paiements en actions</i>	1 179	-
<i>Charges au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi</i>	1	68
<i>Participation des salariés</i>	144	298
<b>Total</b>	<b>23 432</b>	<b>18 270</b>

Les coûts des paiements en actions concernent un plan d'attribution d'actions gratuites dont les modalités sont présentées en note 20.

**Effectif**

En nombre	30-juin-17	30-juin-16
<i>Sales &amp; Marketing</i>	90	83
<i>General &amp; administratif</i>	151	152
<i>Production</i>	64	-
<i>R&amp;D</i>	63	62
<b>Total</b>	<b>368</b>	<b>297</b>

**Rémunération des dirigeants**

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2016, le Président Directeur Général a perçu au titre de ses fonctions sur l'exercice, les éléments de rémunération suivants :

- Salaire brut : 283 K€
- Avantage en nature : 13 K€
- Plan d'Épargne Retraite Art 83 : 7 K€
- Une prime d'objectifs : 76 K€

## Note 11. Amortissements et dépréciations, nettes de reprises

En milliers d'euros	30-juin-17	30-juin-16
<i>Amortissement immobilisations incorporelles</i>	2 354	2 636
<i>Amortissement immobilisations corporelles</i>	7 144	5 865
<i>Amortissement matériels loués</i>	1 356	674
<i>Dépréciation stocks, nettes de reprises</i>	1 282	666
<i>Dépréciation actifs courants, nettes de reprises</i>	486	1
<i>Dépréciation risques et charges, nettes de reprises</i>	706	61
<b>Total</b>	<b>13 328</b>	<b>9 903</b>

## Note 12. Autres produits et charges opérationnels

En milliers d'euros	30-juin-17	30-juin-16
<b>Autres produits opérationnels</b>		
Crédit d'impôt recherche	693	684
Autres	984	282
<b>Total</b>	<b>1 677</b>	<b>966</b>
<b>Autres charges opérationnelles</b>		
Redevances versées	4 413	4 057
Pénalités fiscales et sociales		
Dons, libéralités		
Créances irrécouvrables		
Autres	38	325
<b>Total</b>	<b>4 451</b>	<b>4 382</b>

## Note 13. Charges et produits financiers

Le résultat financier se compose essentiellement des éléments suivants :

- coût de la dette 6 287 K€
- comptabilisation en charges des frais d'émission de l'emprunt remboursé en décembre 2016 pour 1 230 K€,
- gains et pertes de change pour un montant net négatif de 1 034 K€.

## Note 14. Charge d'impôt sur le résultat

**Détail des impôts sur les résultats**

En milliers d'euros	30-juin-17	30-juin-16
Impôts exigibles	-907	-794
Impôts différés	-1 851	3 527
<b>Total</b>	<b>-2 758</b>	<b>2 733</b>

La charge d'impôt différé est notamment impactée par l'effet de la baisse du taux d'imposition à 28%, taux applicable en 2019 pour le groupe. L'impact négatif sur l'exercice 2016/2017 s'élève à 1.9 M€.

## Analyse de la charge d'impôt

En milliers d'euros	30-juin-17	30-juin-16
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>-9 556</b>	<b>-2 907</b>
<i>Taux théorique d'imposition</i>	33,33%	33,33%
<b>Charge d'impôt attendue</b>	<b>3 185</b>	<b>969</b>
<i>Effet des différences permanentes</i>	-573	-579
<i>Crédits d'impôt</i>	320	318
<i>Charges de personne IFRS 2</i>	-391	
<i>Déficits de l'année non activés</i>	-2 020	-953
<i>Déficits imputés non activés antérieurement</i>	80	191
<i>Reclassement CVAE</i>	-277	-365
<i>Effet base d'impôt Brésil</i>	-406	
<i>Provisions litiges non fiscalisées</i>	-877	-838
<i>Effet baisse du taux d'impôt à 28%</i>	-1 876	
<i>Variation complément de prix filiales non fiscalisés</i>	-	3 879
<i>Autres</i>	76	111
<b>Charge réelle d'impôt</b>	<b>-2 758</b>	<b>2 733</b>

## Impôts différés au bilan

Les impôts différés actif et passif enregistrés au bilan se ventilent par nature comme suit :

En milliers d'euros	30-juin-16	Impact réserves	Impact résultat	30-juin-17
<b>Impôts différés Actifs</b>				
<i>Organic</i>	11		5	16
<i>Frais sur acquisition de titres</i>	76		-43	33
<i>Participation des salariés</i>	99		-59	40
<i>Indemnité départ à la retraite</i>	140	21	-50	111
<i>Plus-value cession immobilisations</i>	774		161	935
<i>Activation des déficits</i>	10 006		-1 600	8 406
<i>Instruments de couverture</i>	347	-199		148
<i>Marge sur stocks</i>	2 422		-323	2 099
<i>Autres</i>	-31		-60	-91
<i>Compensation IDA/IDP</i>	-2 077		465	-1 612
<b>Total</b>	<b>11 768</b>	<b>-178</b>	<b>-1 504</b>	<b>10 086</b>
<b>Impôts différés Passifs</b>				
<i>Provisions réglementées</i>				
<i>Juste valeur des actifs</i>	102		-16	86
<i>Activation Ancillaires</i>	1 262		-81	1 181
<i>Plus-value cession immobilisations</i>	251		129	380
<i>Plus-value cession immobilisations</i>	142		-35	107
<i>Activations autres actifs</i>	701		-148	553
<i>Location-financement</i>	94		33	127
<i>Compensation IDA/IDP</i>	-2 077		465	-1 612
<b>Total</b>	<b>474</b>		<b>347</b>	<b>821</b>

Les impôts différés actifs relatifs aux différences temporaires concernent essentiellement les pensions et indemnités de départ en retraite, les provisions pour charges d'Organic et la comptabilisation de la juste valeur des instruments de couverture de taux d'intérêt.

Les impôts différés passifs relatifs aux différences temporaires concernent essentiellement les actifs corporels.

Conformément à la norme IAS 12, les actifs d'impôts différés sont enregistrés si la récupération est jugée probable.

Les déficits fiscaux sont activés car la Direction considère qu'il est probable que le Groupe disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces déficits pourront être imputés. Cette décision est basée à partir du business plan actualisé.

La baisse de taux à 28% pour les sociétés françaises a été appliquée au 30 juin 2017, l'impact négatif s'élève à 1.9 M€ comptabilisé en charge d'impôt différé.

## Note 15. Immobilisations incorporelles

### **Goodwill**

Comme indiqué en note 3.4 de cette annexe, les Goodwill sont affectés à deux unités génératrices de trésorerie.

Comme indiqué en note 3.4, un test de dépréciation a été réalisé au 30 juin 2017 sur la base de la méthode des cash flow actualisés. Le test de valeur a permis de confirmer la valeur comptable des actifs des unités génératrices de trésorerie (y compris le goodwill).

Les goodwill concernent principalement la société Amplitude Group suite au rachat par Amplitude Surgical en date du 29 juin 2011 du groupe constitué par les sociétés Amplitude Group, Amplitude Finance, Amplitude, SCI Les Tilleuls et Amplitude GMBH.

Le prix d'acquisition payé pour le rachat d'Amplitude Group a été déterminé en fonction de la capacité de la société à générer du résultat et de la trésorerie, du savoir-faire des sociétés du groupe et de ses relations avec les clients et les médecins. Le goodwill comptabilisé lors du rachat du groupe Amplitude dans les comptes consolidés s'élève à 75 462 K€.

### **Amplitude Australia PTY**

En octobre 2013, la société australienne, Amplitude Australia PTY créée au 1er juillet 2013, a bénéficié d'un apport d'actifs notamment d'immobilisations et de stocks et a repris les activités de distribution d'Austofix. Les immobilisations et les stocks ont été évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition.

Le goodwill comptabilisé au 30 juin 2014 relatif à ce rachat s'élève à 4 722 K€.

Au 30 juin 2017, un accord a été signé pour le rachat des 25% détenus par Austofix pour 4 119 K€, la différence entre le prix payé et la valeur comptable des minoritaires a été comptabilisée en moins des capitaux propres pour 3 700 K€.

### **Amplitude Brésil**

Le 12 février 2014, le groupe a acquis 50% du capital de la société Unimplant au Brésil. Les immobilisations et les stocks ont été évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition. Le prix payé pour 50% de la filiale est de 2 247 K€.

Un protocole prévoit le rachat de 10% complémentaire dans un délai de 2 ans puis de 40% dans un délai de 3 ans (Put et Call croisés).

D'après nos estimations au 30 juin 2014, le prix à payer en trésorerie s'élevait à 8 109 K€ et est comptabilisé en dettes financières dans les comptes consolidés au 30 juin 2014 (confer note 3.1 relative aux corrections apportées sur les états comparatifs au 30 juin 2014).

La première tranche a été payée en avril 2015 pour 1 139 K€.

En juillet 2016, la dernière tranche a été acquise pour 4 082 K€, cette dette avait été estimée à 4 100 K€ au 30 juin 2016, soit un écart de 18 K€ comptabilisée en produits financiers.

Le goodwill comptabilisé relatif à ce rachat s'élève à 9 785 K€.

### Amplitude Suisse

Au cours du mois de juin 2015, le groupe a acquis 100% de la société Suisse pour 456 K€. Le goodwill comptabilisé relatif à ce rachat s'élève à 369 K€.

### Groupe Sofab

Au cours du mois de décembre 2016, le Groupe a acquis une participation de 50% dans SOFAB Orthopédie, un sous-traitant industriel historique et stratégique (confère note 1). Le prix d'acquisition pour les 50% s'élève à 1 670 K€. Il existe un engagement ferme de rachat et de vente pour les 50% restants évalué à 1 700 K€. Le goodwill comptabilisé relatif à ce rachat s'élève à 2 064 K€.

### Frais de développement

Compte tenu des critères décrits en note 3.6, des frais de développement ont été comptabilisés en immobilisations incorporelles pour un montant de 2 754 K€ au 30 juin 2017, ces frais figurent en immobilisations incorporelles en cours et en frais de développement. Ces frais sont amortis sur une durée de 4 à 10 ans. La comptabilisation de ces frais au 30 juin 2017 reflète la meilleure estimation de l'issue de ces projets à la date d'arrêtée des comptes.

### Autres Immobilisations incorporelles

En milliers d'euros	30-juin-16	Acquisitions/ (dotations nettes)	(Cessions)/ reprises sur cessions	Ecart de conversion	Variations de périmètre et reclass.	30-juin-17
<i>Concessions, brevets</i>	10 028	1 888	2	0	189	12 104
<i>Fonds de commerce</i>	557					557
<i>Frais de développement</i>	1 063	228		-18	90	1 363
<i>Autres immobilisations incorporelles</i>	4 328	8			3 707	8 043
<i>Immobilisations incorporelles en cours</i>	7 200	3 044		0	-3 954	6 291
<b>Valeurs brutes</b>	<b>23 176</b>	<b>5 169</b>	<b>2</b>	<b>-18</b>	<b>33</b>	<b>28 358</b>
<i>Concessions, brevets</i>	6 654	1 099	2	-1	23	7 774
<i>Fonds de commerce</i>	114					114
<i>Autres immobilisations incorporelles et frais de développement</i>	2 300	1 255		-10		3 545
<b>Amortissements et dépréciations</b>	<b>9 068</b>	<b>2 354</b>	<b>2</b>	<b>-10</b>	<b>23</b>	<b>11 433</b>
<b>VALEURS NETTES</b>	<b>14 110</b>	<b>2 814</b>		<b>-8</b>	<b>10</b>	<b>16 928</b>

**Immobilisations corporelles**

En milliers d'euros	30-juin-16	Acquisitions/ (dotations nettes)	(Cessions)/ reprises sur cessions	Ecart de conversion	Variations de périmètre et autres	30-juin-17
<i>Terrains</i>	436	193				629
<i>Constructions</i>	4 940	3 807				8 747
<i>Installations techniques</i>	48 564	12 028	1 856	-76	1 379	60 038
<i>Autres immobilisations</i>	4 613	476	5	-3	696	5 778
<i>Immobilisations en cours</i>	213	3 211	91		-35	3 297
<b>Valeurs brutes</b>	<b>58 766</b>	<b>19 714</b>	<b>1 952</b>	<b>-79</b>	<b>2 040</b>	<b>78 489</b>
<i>Terrains</i>	37	14				52
<i>Constructions</i>	941	422		2		1 365
<i>Installations techniques</i>	27 861	7 471	1 376	-55	512	34 413
<i>Autres immobilisations</i>	2 616	596	5	-4	329	3 533
<b>Amortissements et dépréciations</b>	<b>31 456</b>	<b>8 502</b>	<b>1 380</b>	<b>-57</b>	<b>841</b>	<b>39 364</b>
<b>VALEURS NETTES</b>	<b>27 310</b>	<b>11 212</b>	<b>572</b>	<b>-22</b>	<b>1 199</b>	<b>39 125</b>

Les « variations de périmètres et autres » concernent des reclassements d'immobilisations en cours sur la période précédente.

## Note 17. Stocks

En milliers d'euros	30-juin-17	30-juin-16
<i>Matières premières</i>	1 299	1 881
<i>Stocks d'encours</i>	17 532	23 707
<i>Stocks de produits intermédiaires et finis</i>	29 141	26 892
<b>Valeurs brutes</b>	<b>47 972</b>	<b>52 480</b>
<i>Dépréciation</i>	2 671	1 758
<b>Stocks et encours nettes</b>	<b>45 300</b>	<b>50 721</b>

## Note 18. Créances

**Créances clients**

En milliers d'euros	30-juin-17	30-juin-16
<i>Valeur brute</i>	16 997	21 388
<i>Dépréciation</i>	929	438
<b>Valeur nette</b>	<b>16 068</b>	<b>20 950</b>

Les créances clients ont une échéance inférieure à un an

**Autres actifs courants**

En milliers d'euros	30-juin-17	30-juin-16
<i>Créances fiscales (hors impôt sur les bénéfices)</i>	2 665	3 208
<i>Créances sociales</i>	59	47
<i>Charges constatées d'avance</i>	1 045	1 173
<i>Avances et acomptes versés</i>	166	517
<i>Autres actifs courants</i>	1 203	1 259
<b>Total</b>	<b>5 136</b>	<b>6 205</b>

Compte tenu de la nature de ces créances, et de leurs échéances, il est considéré que leur valeur comptable après éventuelle dépréciation correspond à leur juste valeur.

Les créances d'impôts courants sont essentiellement composées des crédits d'impôts recherche et des crédits d'impôts compétitivité emplois.

## Note 19. Trésorerie et équivalents de trésorerie

En milliers d'euros	30-juin-17	30-juin-16
<i>Valeurs mobilières de placement</i>	13 170	425
<i>Comptes bancaires et autres disponibilités</i>	28 458	31 655
<b>Total</b>	<b>41 627</b>	<b>32 080</b>

## Note 20. Capital et réserves

Le capital social s'élève à 469 298.52 €, divisé en 46 929 852 actions d'un centime d'euro de valeur nominale chacune, toutes entièrement libérées.

Conformément aux termes de l'AGE du 9 décembre 2015, le conseil d'administration du 27 juillet 2016 a décidé de procéder à l'attribution gratuite de 1 407 897 actions aux 4 salariés de la société. L'attribution est soumise à des conditions de présence et de performance (Ebitda, chiffre d'affaires), la période d'acquisition est de 2 ans. Le cours de l'action à la date du conseil du 27 juillet 2016 était de 3 €. En fonction des indicateurs de performance l'estimation du nombre d'action à émettre la 1<sup>ère</sup> année serait de 800 154 actions au 30 juin 2017.

## Note 21. Emprunts

La présente note fournit des informations sur les termes contractuels des emprunts portant intérêt et évalués au coût amorti conclus par le Groupe.

### Analyse de la dette par nature

En milliers d'euros	30-juin-17		30-juin-16	
	Non courants	Courants	Non courants	Courants
<i>Emprunts obligataires convertibles</i>				
<i>Emprunt obligataire Unitranché</i>	94 354		63 481	
<i>Intérêts courus sur emprunt obligataire Unitranché</i>	268		567	
<i>Emprunts auprès des établissements de crédit</i>	9 395	422	5 000	10
<i>Dettes financières liées aux acquisitions de filiales</i>	1 700			4 100
<i>Dettes financières location financement</i>	11 546	2 174	6 756	1 256
<b>Total</b>	<b>117 262</b>	<b>2 596</b>	<b>75 803</b>	<b>5 366</b>

Au 30 juin 2017, la juste valeur des instruments de couverture de taux ressort à un montant de (505 K€) brut d'impôt différé, soit (364 K€) net d'impôt différé, comptabilisé au passif (dérivé) en contrepartie des capitaux propres.

Début décembre 2016, Amplitude Surgical a finalisé une nouvelle émission obligataire de 65 M€, offrant au Groupe une enveloppe de 30 M€ pour poursuivre son développement à l'international et permettant le remboursement de 35 M€ de dette ancienne par anticipation (cf. rapport d'activité).

Les dettes financières liées aux acquisitions de filiales concernent les acquisitions d'Amplitude Brésil et les sociétés du groupe SOFAB orthopédie SAS.

### Covenant

Le Groupe s'est engagé au titre de la dette Unitranche à respecter le ratio de levier qui désigne le rapport égal à l'endettement net total divisé par l'EBITDA. Au 30 juin 2017, ce ratio requis par le contrat de prêt unitranche est respecté.

### Note 22. Concours bancaires et factor

En milliers d'euros	30-juin-17	30-juin-16
<i>Dettes financières FACTOR *</i>	1 793	441
<i>Avances de trésorerie Dailly</i>		
<i>Concours bancaires</i>	17	9
<b>Total</b>	<b>1 810</b>	<b>450</b>

\*Dans les comptes IFRS consolidés, le groupe procède à la compensation des éléments ci-contre :

- dette financière vis à vis du factor (totalité du portefeuille des créances factorisées),
- compte d'en-cours factor (disponible utilisable par la société),
- les comptes de réserve et de fond de garantie.

Cette présentation permet d'afficher au bilan consolidé IFRS une dette vis à vis du factor pour le montant des seuls prélèvements effectués par le groupe sur le compte courant ouvert dans les livres du factor.

Au 30 juin 2016, les comptes de réserve et de fonds de garantie s'élevaient à 7 450 K€ et la dette financière à 8 332 K€ soit une dette vis-à-vis du factor comptabilisé en « dettes financement Factor » pour 441 K€.

Au 30 juin 2017, la dette Factor s'élevait à 3 296 K€ et la créance s'élevait à 1 503 K€ soit une dette nette de 1 793 K€, comptabilisée dans le poste « concours bancaires et Factor ».

Le 25 juin 2016, le contrat d'affacturage a fait l'objet d'un avenant afin de le rendre déconsolidant, compte tenu de la qualité du portefeuille clients. Au 30 juin 2016 l'encours Factor non présenté en dette financière s'élevait à 440 K€ contre 5 274 K€ au 30 juin 2017. Cet encours est comptabilisé en moins des créances clients.

### Note 23. Dérivés

Le Groupe souscrit des instruments de couverture de taux d'intérêt de type « swap ». L'objectif est de protéger le Groupe Amplitude Surgical de la hausse des taux d'intérêt à laquelle il est exposé pour son financement.

Le nominal des dérivés qualifiés en couverture de flux trésorerie (« cash-flow hedge ») au sens d'IAS 39 s'élève à 46 millions d'euros au 30 juin 2017 et 51 M€ au 30 juin 2016.

La juste valeur des dérivés est comptabilisée au passif du bilan consolidé dans la rubrique « Dérivé ».

Pour les dérivés qualifiés de couverture en IFRS :

- La contrepartie de la part efficace de la variation de juste valeur des dérivés destinée à couvrir les périodes futures est comptabilisée en capitaux propres (« Autres éléments du résultat global »).
- Les variations de juste valeur de la valeur temps des options et la part inefficace des relations de couverture sont comptabilisées en résultat.

Pour les dérivés non qualifiés de couverture, les variations de valeur des dérivés sont comptabilisées en résultat.

En milliers d'euros	30-juin-17		30-juin-16	
	Actifs	Passifs	Actifs	Passifs
<i>Dérivés de taux (juste valeur)</i>		505		1 041
<i>Dérivés non qualifiés de couverture</i>				
<b>Total</b>		<b>505</b>		<b>1 041</b>

### Note 24. Avantages du personnel

Le montant des droits qui seraient acquis par les salariés au titre de l'indemnité de départ à la retraite, en tenant compte d'une probabilité de présence dans l'entreprise à l'âge de la retraite s'élève à 445 K€, charges sociales incluses au 30 juin 2017.

Ce montant est entièrement comptabilisé en provisions pour risques et charges.

## Note 25. Provisions pour risques et charges

**Solde à la clôture**

En milliers d' euros	30-juin-17	30-juin-16
<b>Provisions pour risques et charges non courantes</b>	<b>14 370</b>	<b>20 877</b>
<i>Litige Taxe promotion DM</i>	13 925	11 426
<i>Litige Rachat de titres Amplitude Australie</i>		9 000
<i>Avantages du personnel</i>	445	451
<b>Provisions pour risques et charges courantes</b>	<b>1 749</b>	<b>597</b>
<i>Provisions pour litiges</i>	1 608	562
<i>Autres provisions courantes</i>	142	35
<b>Total</b>	<b>16 119</b>	<b>21 474</b>

**Variation de l'exercice**

En milliers d' euros	
<b>Valeur au 30 juin 2015</b>	<b>9 870</b>
<i>Dotations</i>	11 506
<i>Reprises utilisées</i>	11
<i>Reprises non utilisées</i>	
<i>Ecarts actuariels</i>	108
<b>Valeur au 30 juin 2016</b>	<b>21 474</b>
<i>Dotations</i>	3 798
<i>Reprises utilisées</i>	9 090
<i>Reprises non utilisées</i>	
<i>Ecarts actuariels</i>	-63
<b>Valeur au 30 juin 2017</b>	<b>16 119</b>

**Provision pour risques**

Des provisions sont comptabilisées sur l'exercice pour couvrir des risques sociaux, commerciaux, ou afférents à des litiges en cours, en fonction de l'analyse des dossiers faite par la direction :

**Litige commercial**

La société Amplitude a fait l'objet au cours de l'exercice 2012/2013 d'une condamnation en première instance pour un montant de 1,4 M€ dans un litige relatif à une rupture de relation commerciale. Ce litige fait l'objet d'un appel à l'initiative du groupe Amplitude. Compte tenu des éléments probants à l'encontre de la partie adverse, la direction avait constitué une provision volontairement limitée à 450 K€. La cour d'appel de Grenoble a condamné par délibéré du 7 septembre 2017 la SAS Amplitude à régler au demandeur la somme de 1 150 K€, intérêts compris. La provision est ainsi complétée à hauteur de 700 K€.

### Litige Taxe Promotion DM

En date du 7 novembre 2013, le Tribunal des Affaires de Sécurité Sociale de Valence a condamné la société Amplitude SAS à verser à l'URSSAF un montant de 981 K€ au titre d'un redressement de la contribution prévue par les articles L 245-5-1 et L 245-5-2 du code de la sécurité sociale, pour les années 2006, 2007 et 2008. La société a fait appel de cette décision et conteste l'inclusion, dans la base de calcul servant à déterminer le montant de la contribution, des commissions versées aux agents commerciaux (la société considérant que ces commissions n'entrent pas dans le champ d'application des articles L 245-5-1 et L 245-5-2 du code de la sécurité sociale).

En 2014, la société a fait l'objet d'un nouveau contrôle URSSAF portant sur la période du 1er janvier 2011 au 1er juin 2014. A l'issue de ce contrôle, la société a reçu une nouvelle notification de redressement en date du 23 octobre 2014 portant également sur cette même contribution, le montant du redressement ressortant pour la période contrôlée à un montant de 4.947 K€ (hors pénalités de retard ressortant à un montant de 554 K€).

Au 31 décembre 2014, le montant total des sommes réclamées par l'URSSAF à Amplitude ressort à un montant de 6.482 K€ (majoration de retard incluses) pour les années 2006, 2007, 2008, 2011, 2012, 2013 et 2014.

Le détail des réclamations de l'URSSAF s'analyse comme suit (pour les années 2011 à 2014 les montants portés ci-dessous n'incluent pas les pénalités de retard) :

Périodes	Etat de la procédure	Enjeux (K€)	Montant du redressement y compris intérêts de retard
2006 à 2008	Décision défavorable du TASS de Valence – Appel en cours à l'initiative du groupe	981	981
	<i>Sous-total</i>	981	981
2011	Redressement notifié en octobre 2014 – Contestation en cours devant la commission de recours amiable à l'initiative du groupe	1 331	
2012		1 296	
2013		1 366	
2014		954 (*)	
	<i>Sous-total</i>	4 947	5 501
	<b>Total des redressements</b>	<b>5 928</b>	<b>6 482</b>

(\*) Estimation par l'administration d'un acompte basé sur 75% de la contribution recalculée par l'URSSAF

La Société conteste le redressement de la base de cette contribution parafiscale retenue par l'Administration fiscale, en assimilant à tort les agents commerciaux à des salariés.

Fort de ce constat et des arguments opposables, la Société avait limité ses provisions aux montants des salaires effectivement déclarés par ses agents, en attendant d'obtenir gain de cause sur ce litige. Cependant suite à la signification de ce nouveau redressement, de l'importance des montants en cause et par application stricte du principe de prudence, la société a décidé de provisionner l'intégralité de ce litige, en incluant les sommes redressées antérieurement et récemment, les pénalités ainsi que les intérêts de retards, mais également les sommes complémentaires que l'Administration serait amenée à redresser au titre des exercices non prescrits jusqu'à la date de clôture des présents comptes annuels.

Ce complément de provision d'un montant de 2 499 K€ au 30 juin 2017 est présenté au compte de résultat sous l'intitulé « charges opérationnelles non courantes », la société provisionnera les compléments futurs sur la base de la méthode retenue par l'Administration dans son redressement et cela, tant que le litige perdurera auprès des tribunaux.

Ainsi, au 30 juin 2017, ce risque fait l'objet d'une provision pour risque désormais d'un montant de 13 925 K€. La provision comptabilisée par le groupe au titre de ce litige a évolué comme suit :

Provisions	solde
30-juin-13	952
31-déc.-13	1 049
30-juin-14	1 145
30-juin-15	9 051
30-juin-16	11 426
30-juin-17	13 925

Cette taxe n'étant pas déductible du résultat fiscal de la société, aucun impôt différé n'a été comptabilisé.

Concomitamment, la société conteste le bien-fondé de cette taxe portant sur les dépenses de promotion des dispositifs médicaux dont la finalité, revendiquée par le Ministère de la santé, est de contribuer à la maîtrise des prescriptions d'implants par les chirurgiens. Or, dans le secteur de la chirurgie orthopédique, les prescriptions des chirurgiens sont dictées uniquement par la présence de pathologies clairement identifiées chez un patient, et en aucun cas influencées par des actions de « promotion commerciale » des fabricants.

#### **Décision favorable à Amplitude dans son litige l'opposant à l'URSSAF**

Dans le cadre du litige opposant Amplitude à l'URSSAF du Rhône, la Cour d'appel de Grenoble a rendu un arrêt favorable à Amplitude le 8 septembre 2015, admettant la nullité de la mise en demeure qui avait été adressée le 21 décembre 2010 et a par suite prononcé le dégrèvement des redressements. La Cour s'est fondée sur des arguments de forme et ne s'est donc pas prononcée sur les arguments de fond. Par ailleurs, le magistrat a indiqué qu'il n'y avait pas lieu de transmettre la Question Prioritaire de Constitutionnalité (QPC) qui avait été déposée. L'URSSAF du Rhône a décidé en novembre 2015 de se pourvoir en cassation.

L'affaire plaidée en audience le 14 juin 2017 a été mise en délibéré au 13 septembre 2017.

Par un arrêt en date du 15 décembre 2016, la deuxième chambre civile de la Cour de cassation a (i) cassé et annulé, en toutes ses dispositions à l'exception de celles disant n'y avoir lieu à la transmission de la QPC, l'arrêt rendu le 8 septembre 2015 par la Cour d'appel de Grenoble et (ii) renvoyé l'affaire devant la Cour d'appel de Chambéry. La Cour d'appel de Chambéry a, par un arrêt en date du 12 septembre 2017, confirmé le jugement du TASS de Valence. Amplitude SAS a formé un pourvoi à l'encontre de cette décision.

#### **Litige avec les actionnaires minoritaires de la filiale Amplitude Australia**

Comme évoqué en note 1, le groupe était en litige avec les actionnaires minoritaires de la filiale Amplitude Australie (Austofix) sur le rachat de 25% de participation.

La Société a finalisé un accord transactionnel avec Austofix, actionnaire minoritaire d'Amplitude Australia Pty le 28 février 2017 (cf. note 1), La provision pour litige a été reprise pour 9 000 K€.

## Note 26. Dettes fournisseurs et autres créditeurs

En milliers d'euros	30-juin-17	30-juin-16
<i>Dettes fournisseurs</i>	16 176	23 830
<i>Dettes fiscales (hors impôt sur les bénéfices)</i>	1 912	1 138
<i>Dettes sociales</i>	4 378	3 967
<i>Fournisseurs d'immobilisations</i>	2 585	1 843
<i>Produits constatés d'avance</i>	13	96
<i>Comptes courants hors groupe</i>	826	
<i>Autres passifs courants</i>	2 742	2 658
<b>Total</b>	<b>28 631</b>	<b>33 532</b>

Pour les dettes fournisseurs, la société a considéré que le coût amorti constituait une approximation raisonnable de leur juste valeur.

## Note 27. Transactions entre parties liées

Aucune transaction entre le groupe et les parties liées n'a été réalisée au cours de la période.

## Note 28. Engagements hors bilan

**Engagements financiers donnés**

Le groupe Amplitude Surgical a accordé les engagements hors bilan suivants :

- Délégation d'assurance homme clé (5 000 K€)
- Engagement de paiement des loyers de location : 674 K€

Au titre de la dette uni tranche de 65 000 K€ :

- Nantissement de compte Titres Financiers,
- Nantissement de comptes bancaires,
- Nantissement/Délégation d'Assurance Homme-Clef.

Au titre des prêts accordés par BPI France : retenue de garantie de 400 K€

**Engagement rachat de titres**

Au 30 juin 2017, il existe un engagement de rachat de titres complémentaires de la société SOFAB Orthopédie SAS. Cette opération est présentée en note 15.

## Note 29. Entités du groupe

Société et forme juridique	N° Siren	Siège social	Méthodes de consolidation appliqués	% contrôle 30/06/2017	% contrôle 30/06/2016
<i>Amplitude Surgical (ex Orthofin 1</i>	533.149.688	<i>France</i>	<i>Société mère</i>	<i>Société mère</i>	<i>Société mère</i>
<i>Amplitude</i>	414.448.464	<i>France</i>	<i>Intégration globale</i>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>
<i>Amplitude GMBH</i>	NA	<i>Allemagne</i>	<i>Intégration globale</i>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>
<i>Amplitude Australia Pty</i>	NA	<i>Australie</i>	<i>Intégration globale</i>	<b>100,0%</b>	<b>75,0%</b>
<i>Amplitude Brésil</i>	NA	<i>Brésil</i>	<i>Intégration globale</i>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>
<i>Amplitude Suisse</i>	NA	<i>Suisse</i>	<i>Intégration globale</i>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>
<i>Amplitude Benelux</i>	NA	<i>Belgique</i>	<i>Intégration globale</i>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>
<i>Novastep</i>	752.292.797	<i>France</i>	<i>Intégration globale</i>	<b>69,0%</b>	<b>69,0%</b>
<i>Novastep Inc.</i>	NA	<i>Etats-Unis</i>	<i>Intégration globale</i>	<b>85,0%</b>	<b>85,0%</b>
<i>Matsumoto Amplitude Inc.</i>	NA	<i>Japon</i>	<i>Intégration globale</i>	<b>80,0%</b>	<b>80,0%</b>
<i>Amplitude Afrique du Sud</i>	NA	<i>Afrique du S</i>	<i>Intégration globale</i>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>
<i>Amplitude Roumanie</i>	NA	<i>Roumanie</i>	<i>Intégration globale</i>	<b>100,0%</b>	<i>/</i>
<i>Sofab Orthopédie SAS</i>	822.921.383	<i>France</i>	<i>Intégration globale</i>	<b>100,0%</b>	<i>/</i>
<i>Firm Industrie</i>	523.415.073	<i>France</i>	<i>Intégration globale</i>	<b>100,0%</b>	<i>/</i>
<i>Poli-Tech</i>	448.895.474	<i>France</i>	<i>Intégration globale</i>	<b>100,0%</b>	<i>/</i>
<i>Poli-Alpes</i>	407.572.940	<i>France</i>	<i>Intégration globale</i>	<b>100,0%</b>	<i>/</i>
<i>SCI Les Tilleuls</i>	439.216.748	<i>France</i>	<i>Intégration globale</i>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>

Les participations dans les sociétés Joint research Ltd Ireland, Amplitude Orthopedics Corp., Amplitude India Private Limited ne sont pas intégrées dans le périmètre de consolidation compte tenu de leurs caractères non significatif au 30 juin 2017.

## Note 30. Evènements post-clôture

La société Amplitude SAS a signé 2 lettres d'intention de rachat des sociétés Duotech signée le 8 mars 2017 et de la société DMP signée le 13 juillet 2017. Ces 2 sociétés développent une activité de prestations techniques auprès des chirurgiens quant à l'utilisation de l'instrumentation nécessaire à la pose d'implants orthopédiques et de dispositifs médicaux.

Aucun autre évènement susceptible d'avoir une influence significative sur l'activité, la situation financière, les résultats et le patrimoine du groupe au 30 juin 2017, n'est intervenu depuis la date de clôture.

### Note 31. Passifs éventuels

Dans le cadre normal de ses activités, le Groupe est impliqué dans des actions judiciaires et est soumis à des contrôles fiscaux, douaniers et administratifs. Le Groupe constitue une provision chaque fois qu'un risque est déterminé et qu'une estimation du coût est possible.

Un litige avec l'URSSAF est en cours au titre d'un redressement de la contribution prévue par les articles L 245-5-1 et L 245-5-2 du code de la sécurité sociale. Ce litige vous est présenté en note 25.

#### Contrôle fiscal en cours

La société Amplitude Surgical fait l'objet d'un contrôle fiscal subi sur la période du 1<sup>er</sup> juillet 2013 au 30 juin 2016. La notification de l'administration concerne :

- La taxe sur les salaires pour les exercices clos en juin 2015 et 2016
- Remise en cause par l'administration fiscale du report en avant des déficits des exercices clos en juin 2012, 2013, et 2014. La société Amplitude SAS a contesté par courrier en date du 19 juillet 2017 le bien-fondé de cette position

### Note 32. Risques environnementaux

Le Groupe veille à analyser l'évolution des règlements et des lois relatifs à la protection de l'environnement et n'anticipe pas pour le futur d'incidence significative sur l'activité, la situation financière, les résultats ou le patrimoine du Groupe.

### Note 33. Honoraires des commissaires aux comptes

Montant en TTC	MAZARS	DELOITTE
	30-juin-17	30-juin-17
<b>Audit</b>		
Emetteur	71 800	56 200
<b>Sous-total (1)</b>	<b>71 800</b>	<b>56 200</b>
<b>SACC fournis à la demande de l'entité</b>		
Emetteur	11 200	1 200
<b>Sous-total (2)</b>	<b>11 200</b>	<b>1 200</b>
<b>TOTAL</b>	<b>83 000</b>	<b>57 400</b>